

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

JCSP 35 / PCEMI 35

MDS RESEARCH PROJECT / PROJET DE RECHERCHE MÉD

**BILAN DU SOLDAT CANADIEN-FRANÇAIS EN L'AN 2000 :
250 ANS DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE**

By / par Maj Luc Guillette

24 avril 2009

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions, which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied, except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	ii
Sommaire.....	iii
Introduction.....	1
Chapitre 1. Historiographie et méthodologie.....	9
Notions.....	9
Perspectives historiographiques.....	15
Méthodologie.....	25
Chapitre 2. Situation actuelle du bilinguisme dans les FC.....	26
Portrait linguistique du Canada.....	26
Le bilinguisme au Canada.....	27
Portrait linguistique dans les FC.....	28
Le MTPLO – Abandon du bilinguisme « mur à mur » dans les FC.....	31
Le MTPLO – Un recul de 40 ans?	32
Les réactions à Ottawa.....	34
Chapitre 3. Contexte historique.....	37
La Conquête de 1760.....	38
La Milice canadienne (1855-1900).....	41
La Première Guerre mondiale.....	47
La Deuxième Guerre mondiale.....	50
Représentation.....	51
Le français dans l’armée, l’aviation et la marine.....	51
La Guerre froide (1945-1987).....	54
L’approche universelle (1988-2006).....	63
La langue de travail.....	65
L’instruction.....	68
La supervision.....	69
L’approche fonctionnelle (2007-2009).....	71
Conclusion et Synthèse.....	77
Annexe A.....	82
Bibliographie.....	83

SOMMAIRE

Le 7 juillet 2009, la Loi sur les langues officielles (LLO) célébrera son 40^e anniversaire. Au cours des quarante dernières années, l'application de cette loi au sein du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces canadiennes (FC) a fait couler beaucoup d'encre et elle constitue toujours un sujet controversé. Il est donc opportun de se demander si elle eut une incidence positive sur le statut du militaire canadien-français aujourd'hui.

L'auteur propose ici un examen de la situation actuelle et de la progression du soldat canadien-français au sein d'un système militaire dirigé à l'anglaise depuis la Conquête de 1760. L'auteur avance que le piètre bilan du bilinguisme dans les forces armées reflèterait la persistance d'une discrimination systémique à l'égard des Canadiens d'origine française, une réalité enracinée depuis au moins la conquête militaire de 1760. Cette forme de discrimination très profonde se serait construite par rapport à un modèle de référence implicite : un militaire mâle, blanc, protestant et anglo-saxon. Cela signifierait qu'une législation linguistique, si contraignante soit-elle (comme la LLO), ne puisse suffire à rétablir l'équilibre, d'autant plus que l'on assiste à un déclin démographique des minorités francophones du Canada. Enfin, l'auteur en conclut que même si la discrimination directe à l'égard des francophones a grandement diminué, la discrimination systémique subsiste à cause de l'enracinement historique et culturel des présupposés à leur égard. Bref, cela expliquerait pourquoi les FC ne sont toujours pas en mesure d'atteindre leurs objectifs en matière de langues officielles.

INTRODUCTION

En cette année du quarantième anniversaire de la Loi sur les langues officielles (LLO), il est opportun de réfléchir à l'incidence que celle-ci a eue sur les Forces canadiennes (FC). La LLO célébrera quarante ans d'actions, de luttes, et de concertation. Quarante ans de représentations politiques; quarante ans de réflexion, de consultation, de recherche, de rédaction de mémoires; quarante ans d'éducation sociale. Cependant, l'histoire des soldats canadiens-français et celle du bilinguisme dans les FC, remonte à bien plus loin et demeure un domaine peu exploré de notre histoire militaire.

Les Canadiens français et les Canadiens anglais ont un statut distinct dans la société canadienne. Certes, l'histoire de leurs relations est de fait marquée de longues périodes de coexistence malaisées, mais paisibles, ponctuées ici et là de confrontations. Les capitulations de la forteresse de Louisbourg en 1758, de la ville de Québec en 1759 et celle de Montréal en 1760 signifiait l'échec militaire de la France en Amérique du Nord¹. Par la suite, le Traité de Paris de 1763 signifiait non seulement la fin du Régime français, mais aussi que les carrières militaires des anciens officiers de la Nouvelle-France s'arrêtèrent subitement pour ensuite être relégués aux oubliettes pendant plus de cent ans². Dès lors, la défense du pays reposa principalement sur un système fondé sur les traditions de l'armée régulière britannique. Même si les Canadiens de l'époque étaient dans leur quasi-totalité d'origine française, leur langue fut interdite dans les institutions parlementaires du pays tandis que la vitalité et la puissance de la langue anglaise ne firent

¹ Roch Legault, *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête* (Outremont : Athéna, 2002), p. 17.

² *Ibid.*, p. 18-23.

que s'accroître³. On peut même dire que le processus d'assimilation des francophones était prévisible dans ces années : « Les Canadiens ne connaissaient pas les instructions secrètes reçues par les gouverneurs Carleton et Murray, à l'effet que ceux-ci devaient les angliciser aussitôt que possible »⁴.

Or, on estime qu'entre 1831 et 1865 la population montréalaise se composait en majorité de citoyens de langue anglaise⁵. Lorsque le Canada devint une confédération en 1867, il regroupait le Québec (Bas-Canada), l'Ontario (Haut-Canada), la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick⁶. Les Canadiens français du Québec, ruraux pour la très grande majorité, conservèrent leur langue⁷. Mise à part l'élite bilingue, ceux-ci étaient unilingues. À cette époque, on parla également le français dans les autres régions du Canada (même s'il était minoritaire). Mais c'est la langue anglaise qui possédait la puissance socioéconomique; c'est donc cette langue qui poursuivit son implantation sur le continent. Elle devint majoritaire au Canada au milieu du XIX^e siècle⁸.

Il fallut attendre 107 ans après la Conquête avant que la langue française soit autorisée grâce à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867. Cette dernière stipulait que le français ou l'anglais pouvaient être utilisés au cours des débats parlementaires, que les lois, les registres et les procès-verbaux du Parlement

³ Jean Pariseau et Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, tome 1, « 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale » (Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1987), p. 29-34.

⁴ *Ibid.*, p. 34.

⁵ Ville de Montréal, *La démocratie à Montréal : de 1830 à nos jours*; [info en ligne]; accessible à http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives/democratie/democratie_fr/expo/institutions-municipales/elus-municipaux/index.shtm; Internet; consulté le 14 février 2009.

⁶ Jacques Paul Couturier, *Un passé composé, Le Canada de 1850 à nos jours*, 2^e édition (Moncton : Les Éditions d'Acadie, 2000), p. 55.

⁷ *Ibid.*, p. 61-64.

⁸ Commissariat aux langues officielles, *Nos deux langues officielles au fil des ans* (Ottawa : Bureau du Commissaire aux langues officielles, 1994), p. xiii.

canadien et de la législature du Québec devaient être publiés dans les deux langues⁹. Il n'existe toutefois aucune autre mention linguistique dans ce document, présage de jours sombres pour le soldat canadien-français. Malgré les attentes suscitées par la Confédération de 1867 sur le plan linguistique, il fallut attendre un autre siècle avant que la première loi en la matière ne soit proclamée.

En 1962, le rapport de la Commission Glassco¹⁰ présente un exposé divergent du juge Therrien décrivant les lacunes des services offerts en français tant dans la Fonction publique en général que dans les FC en particulier. Certes, l'« oubli » du fait francophone au sein des institutions militaires était une source de malaise constant depuis la Conquête¹¹. Tout compte fait, un Canadien d'origine française souhaitant embrasser la carrière des armes n'avait d'autre choix que de se fondre dans une armée de style britannique. Et même lorsqu'il y parvenait, ses chances de promotions se révélaient, au mieux, limitées¹². La situation ne fit que s'aggraver avec la création de la Confédération, surtout lorsque le Canada commença à envoyer des corps expéditionnaires outremer. À cet égard, les deux guerres mondiales constituèrent un tournant majeur. Imprégnée d'un fort esprit britannique, la milice canadienne avant les hostilités de 1914 avait totalement négligé le fait français de sorte que les Canadiens d'origine française, notamment les Québécois, boudaient les efforts de guerre¹³. En conséquence, la création du 22^e bataillon, la première unité canadienne-française à avoir combattu au front, fut en

⁹ Ministère de la Justice, « Usage facultatif et obligatoire des langues française et anglaise », *article 133, Loi constitutionnelle de 1867*, [info en ligne]; accessible à http://laws.justice.gc.ca/fr/const/c1867_f.html; Internet; consulté le 20 janvier 2009.

¹⁰ Suite aux insatisfactions manifestées par le peuple québécois quant à sa place au sein de la société canadienne, le Gouvernement Diefenbaker, afin d'encourager « l'efficacité, l'économie et un service amélioré au sein de la fonction publique », ordonna en 1960, une commission royale d'enquête présidée par J. Grant Glassco (Pariseau et Bernier, vol. 1, p. 181).

¹¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 29-35.

¹² Legault, *op. cit.*, *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, p. 59.

¹³ Pariseau et Berneir, *op. cit.*, tome 1, p. 75-83.

quelque sorte un catalyseur qui allait améliorer le sort des francophones dans les forces armées. C'est pourquoi les Canadiens français participèrent bien mieux à la Deuxième Guerre qu'à la Première. Dans l'armée, on retrouva plusieurs régiments francophones d'infanterie, d'unités auxiliaires et un d'artillerie, ainsi que des milliers d'individus qui servirent partout ailleurs, dans la marine et l'aviation¹⁴. Même si les francophones étaient bien au-dessous de la représentation nationale, ils étaient bien au-dessus de celle de 1914-1918¹⁵.

Mais c'est seulement au terme de la Seconde Guerre mondiale que des remèdes concrets commencèrent à être proposés, notamment sous l'impulsion d'officiers francophones s'étant distingués sur les champs de bataille¹⁶. Ce changement de cap s'inscrivait cependant dans un mouvement plus global : à partir des années cinquante, les Canadiens français ont pris conscience de leur infériorité socio-économique au sein de la Confédération. Le simple fait d'être unilingue francophone bloquait tout espoir de promotion, non seulement sur le marché du travail en général, mais aussi dans l'ensemble des institutions fédérales. Ce constat nourrira un puissant courant de revendications et de réformes parmi les francophones, notamment au Québec, qui deviendra le foyer de la « Révolution tranquille ».

C'est dans ce contexte que le premier ministre Lester B. Pearson créa, en 1963, une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (B et B). Son rapport final exigera des modifications substantielles et servira de fondement à la LLO de

¹⁴ *Ibid.*, p. 114.

¹⁵ *Ibid.*, p. 133 et 148.

¹⁶ Ministère de la Défense nationale. Rapport NO. 81, *Problems affecting french-speaking representation in the post-war Canadian Army* (Ottawa : section historique de la Défense, [s.d.]).

1969¹⁷. Ce n'est qu'après plus de 200 ans de revendications, que les descendants des colonisateurs français obtinrent que les autorités fédérales du Canada, en 1969, fassent du français une langue officielle du pays au même titre que l'anglais.

La LLO stipule que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada »¹⁸. Cette mesure législative a suscité des tensions et des résistances au sein du MDN et dans les FC, en plus de provoquer de vifs débats parmi la société canadienne. Toutefois, c'est grâce aux initiatives du général Jean Victor Allard, premier Canadien français à accéder au poste prestigieux de Chef d'état-major de la Défense en 1966, et à son programme *Francotrain*, que fut reconnue l'égalité des langues française et anglaise au sein des FC¹⁹. Ce principe stipule que les francophones ont le droit de servir leur patrie, comme les anglophones, dans leur langue maternelle; ils doivent aussi être adéquatement représentés, dans tous les grades et dans tous les emplois militaires des trois secteurs environnementaux²⁰.

N'oublions pas non plus les efforts du général J.-Paul-Émile Bernatchez et du colonel Armand Letellier (directeur général du bilinguisme et du biculturalisme)²¹ qui s'efforcèrent de redresser la situation. Ces efforts aboutirent à l'adoption d'un premier

¹⁷ Commission royale, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, « Introduction générale », Livre 1, « Les langues officielles » (Ottawa : Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie, 1967), p. 148.

¹⁸ Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, *Nos deux langues officielles au fil des ans*, p. 15-16.

¹⁹ Jean V. Allard et Serge Bernier, *Mémoires du général Jean V. Allard* (Ottawa : Les Éditions de Mortagne, 1985), p. 414-416; Bernier et Pariseau, *op. cit.*, tome 1, p. 217 et tome 2, p. 215-291.

²⁰ *Ibid.*, p. 418; Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 5.

²¹ Armand Letellier, *Réforme linguistique à la Défense nationale : La mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*, Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1987. Aussi disponible en ligne à http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/his/docs/Lang_reform_f.pdf; consulté le 31 janvier 2009.

plan de « bilinguisation » des FC, incluant la création d'unités de langue française et anglaise ainsi que d'unités bilingues²².

Dès le début, l'application du bilinguisme dans les forces armées dépendit de la volonté et du leadership des chefs anglophones et francophones, c'est-à-dire de leur capacité à convaincre leurs subordonnés de son bien-fondé. Le moins que l'on puisse dire est que cette qualité a fait défaut. Depuis plus de 40 ans, la nécessité du bilinguisme dans les FC est sans cesse discutée et remise en question, ses applications se traduisant par une piètre performance, année après année²³. Malheureusement, on constate que, dans l'ensemble, les progrès furent très lents et que « la dynamique [...] s'est parfois transformée en une volonté politique quelque peu statique et oublieuse de ses objectifs »²⁴. Bref, en dépit des efforts du MDN pour améliorer le sort des francophones au sein des FC, beaucoup de travail reste à faire. En effet, comment expliquer que plus de 40 ans n'ont pas suffi à assurer aux francophones un traitement équitable? Comment se fait-il que ceux-ci doivent encore faire carrière majoritairement en anglais et s'expatrier pour obtenir des promotions? Qu'en est-il aujourd'hui? Le poids du passé pèse-t-il à ce point sur la situation actuelle?

Mesurer et analyser les inégalités actuelles entre francophones et anglophones constitue une démarche; déceler leurs causes profondes en est une autre. Il existe

²² Jean Pariseau et Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, tome 2, « 1969-1987 » : Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale » (Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1991), p. 669-671. Aussi disponible en ligne à http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/his/docs/Bilingualism_CF_vol2_f.pdf; consulté le 31 janvier 2009.

²³ Commissariat aux langues officielles, *Bulletins de rendement*, Forces canadiennes, 2004-2008, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/performance_rendement_f.php; Internet; consulté le 14 février 2009.

²⁴ Réponse de l'Honorable Marcel Masse, C.P. Député de Frontenac et Ministre de la Défense nationale au rapport du comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale et dans les Forces armées canadiennes (Ottawa : ministère de la Défense nationale, 1992), p. 2.

plusieurs explications qui ont mené à la dualité linguistique que l'on retrouve maintenant au sein des FC. Notamment, la domination que les anglophones exercent depuis la Conquête de 1760 dans les affaires politico-militaires et la discrimination systémique qui en découla à l'égard des francophones seraient à l'origine de cette dualité²⁵.

La présente analyse tente de répondre à ces questions en faisant le bilan sur la situation et la progression du soldat canadien-français au sein d'un système militaire dirigé à l'anglaise depuis la Conquête de 1760. Dans le cadre de ce tour d'horizon historique, nous proposons de démontrer que le bilan pour le moins très médiocre du bilinguisme dans les forces armées reflète la persistance d'une discrimination systémique à l'égard des Canadiens d'origine française; une réalité enracinée depuis au moins la conquête militaire de 1760. Cette forme de discrimination très profonde se serait construite par rapport à un modèle de référence implicite : un militaire mâle, blanc, protestant et anglo-saxon. Cela signifierait qu'une législation linguistique, si contraignante soit-elle, ne peut suffire à rétablir l'équilibre, d'autant plus que l'on assiste à un déclin démographique des minorités francophones du Canada. Ce constat devrait nous permettre de conclure que, paradoxalement, même si la discrimination directe à l'égard des francophones tend à diminuer, la discrimination systémique subsiste à cause de l'enracinement historique et culturel des préjugés à leur égard. Cela expliquerait pourquoi les FC ne sont toujours pas en mesure d'atteindre leurs objectifs en matière de langues officielles.

Dans un premier temps, nous définirons les principaux termes et concepts clés de cette étude. Ensuite, nous présenterons un aperçu historiographique de la question, puis

²⁵ Legault, *op. cit.*, *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, 203 p.

nous préciserons notre méthodologie. Dans un deuxième temps, nous dresserons un portrait de la situation actuelle du bilinguisme au sein des FC. En troisième lieu, nous analyserons quelques exemples historiques qui, depuis 1760, ont pu constituer des formes de discrimination directe ou systémique. Finalement, nous proposerons une synthèse de ces différents éléments de façon à évaluer la portée historique de ces deux formes de discrimination sur la situation des francophones dans les FC.

CHAPITRE 1 – HISTORIOGRAPHIE ET MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous définirons certains termes clés et concepts que nous emploierons tout au long de cette étude. Nous proposerons ensuite un survol historiographique des principales études portant sur la place des francophones dans l'histoire militaire canadienne. Enfin, nous présenterons la méthodologie qui nous servira de guide au cours de cette analyse.

Notions

Il convient, ici de définir la terminologie autour de laquelle s'articulera notre démonstration - « langue officielle », « bilinguisme », « biculturalisme », « forces armées », « francophones », « anglophones », « Canadiens français », « Canadiens anglais » et « Québécois francophones » - ainsi que les concepts théoriques de « discrimination » et de « modèle de référence ».

Notons tout d'abord que le bilinguisme qui nous intéresse ici se rapporte aux langues officielles du Canada, il s'agit du « français et de l'anglais » au sens de la Loi²⁶. Dans le langage courant, le bilinguisme met en cause l'usage de deux langues, quel que soit le langage. En règle générale, le bilinguisme est « la qualité d'une personne qui parle deux langues »²⁷. On dit donc d'une formation ou de documents qu'ils sont bilingues lorsqu'ils sont en deux langues; on dit d'un village ou d'une province qu'ils sont bilingues lorsqu'on y parle deux langues; enfin, « on se réfère à une personne qui parle

²⁶ Ministère de la Justice Canada, *Loi sur les langues officielles*, 1985, [info en ligne] ; accessible à <http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/O-3.01///fr?page=1>; Internet, consulté le 17 février 2009.

²⁷ Marie-Éva De Villers, *Multi dictionnaire de la langue française*, 4^e édition (Montréal : Québec Amérique, 2003), p. 183.

ou possède parfaitement deux langues comme étant un bilingue », c'est-à-dire le français et l'anglais²⁸.

De Villers définit le biculturalisme comme étant une « coexistence de deux cultures nationales au sein d'un même pays »; tel « le biculturalisme canadien »²⁹. Pour les besoins de notre analyse, nous ferons référence aux cultures canadiennes de langues française et anglaise. Selon le rapport de la Commission royale d'enquête sur le B et B, le biculturalisme comprend deux réalités centrales : « a) l'état de chacune des deux principales cultures, ses chances de vie et d'épanouissement; b) la coexistence et la collaboration de ces deux cultures dans notre pays ou l'ensemble des conditions qui permettront aux individus de coopérer efficacement »³⁰.

Dès le 8 octobre 1971, cependant, avant même qu'elle ait été appliquée sérieusement, la politique de biculturalisme d'Ottawa fut remplacée par une politique de « multiculturalisme au sein d'un cadre de bilinguisme », selon l'expression même du premier ministre Trudeau³¹. Quand on parle de « multiculturalisme », il s'agit de « l'existence simultanée de plusieurs cultures dans un pays »³². À cet égard, d'après le recensement de 2006, on peut affirmer avec certitude que le Canada rassemble plusieurs cultures, il est donc un pays multiculturel³³. Dans une large mesure, le terme « multiculturalisme » est maintenant synonyme de lutte contre la discrimination et le

²⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 4.

²⁹ De Villers, *op. cit.*, p. 180.

³⁰ Commission royale, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, *op. cit.*, p. xxiv.

³¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 5.

³² De Villers, *op. cit.*, p. 963.

³³ Statistique Canada. *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006* (Ottawa : Ministère de l'industrie, décembre 2007), [info en ligne]; accessible à <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/language/pdf/97-555-XIF2006001.pdf>; Internet, consulté le 17 février 2009.

racisme³⁴. Il est toutefois important de noter que ce n'est qu'en octobre 1978 que le ministère de la Défense nationale (MDN) remplaça la « Formule B et B » par celle « des langues officielles » afin de s'aligner sur la nouvelle politique culturelle du gouvernement³⁵.

Abordons maintenant le terme « forces armées » et les personnes qui ont le droit de servir au sein de celles-ci. Selon la Loi sur la défense nationale, « les Forces canadiennes sont les forces armées de Sa Majesté levées par le Canada. Elles constituent un service intégré appelé Forces armées canadiennes »³⁶. À cet égard, pour qu'une personne puisse s'enrôler dans les FC, « le candidat(e) doit être citoyen canadien [...] »³⁷. Bien que le Canada constitue une mosaïque multiculturelle, dans le cadre de notre analyse, nous étudierons la situation des soldats canadiens-français et canadiens-anglais. Il ne faut cependant pas confondre la signification de ces deux termes avec ceux de « première langue officielle », « francophones » et « anglophones ».

La première langue officielle (PLO) est la langue officielle à laquelle un employé est principalement relié, c'est-à-dire la langue officielle dans laquelle une personne est habituellement plus compétente³⁸. On dit d'un francophone qu'il est « une personne dont la première langue officielle est le français », quelle que soit son origine ethnique ou sa langue maternelle », alors qu'un anglophone « désigne une personne dont la première

³⁴ Ministère de la Justice Canada, *Rapport sur les questions relatives au multiculturalisme et à la justice : Projet de réforme*, [info en ligne], accessible à http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/1994/dt94_8-wd94_8/p2_1.html; Internet; consulté le 18 février 2009.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Ministère de la Justice Canada, *Loi sur la défense nationale*, article 14, [info en ligne], accessible à http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/N-5/bo-ga:l_II/fr#anchorbo-ga:l_II; Internet; consulté le 17 février 2009.

³⁷ Ministère de la Défense nationale, *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5002-1*, « Enrôlement – force régulière » [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinms.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5002-1-fra.asp>; Internet; consulté le 17 février 2009.

³⁸ Ministère de la Défense nationale, *Plan stratégique des langues officielles 2003-2006* (Ottawa : QGDN, 2003), p. 71.

langue officielle est l'anglais, quelle que soit son origine ethnique ou sa langue maternelle »³⁹. Par conséquent, un Canadien français est donc un citoyen canadien dont la première langue officielle est le français et un Canadien anglais est un citoyen canadien dont la première langue officielle est l'anglais. Le Québécois francophone quant à lui, est donc un citoyen du Québec dont la première langue officielle est le français. Maintenant, il y a surtout lieu de discerner les termes « discrimination » et « modèle de référence », car ce sont des concepts théoriques que nous retrouverons au cœur de notre réflexion tout au long de cette analyse.

Le Multi dictionnaire définit la discrimination comme étant « une action de traiter différemment certaines personnes par rapport à d'autres, à leur désavantage »⁴⁰. À ce sujet, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés (Droits à l'égalité) stipule que « la loi ne fait [exception (*sic*)] de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques »⁴¹. Dans la même veine, l'article 16 de la Charte sur *les langues officielles du Canada* spécifie que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada »⁴², telles les FC. De surcroît, dans l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne H6*, visant à compléter la

³⁹ Ministère de la Défense nationale, *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5039-0*, « Langues officielles », [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5039-0-fra.asp>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

⁴⁰ De Villers, *op. cit.*, p. 478.

⁴¹ Ministère de la Justice Canada, *Charte canadienne des droits et libertés*, article 15, « Droits à l'égalité », [info en ligne], accessible à <http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/index.html>; Internet, consulté le 18 février 2009.

⁴² *Ibid.*, article 16.

législation canadienne en matière de discrimination, « les motifs de distinction illicite sont ceux qui sont fondés sur la race, l'**origine nationale** (Québécois, Ontarien, francophone, anglophone, etc.) ou ethnique [...] »⁴³.

De plus, le second chapitre de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec aborde le droit à l'égalité. Il consacre l'idée que tous les individus de notre société ont la même valeur, et par conséquent qu'ils doivent jouir des mêmes droits.

Voici la façon dont ce droit primordial est défini, à l'article 10 de la Charte :

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit⁴⁴.

Ainsi, le droit à l'égalité interdit toute discrimination ayant pour effet de compromettre un droit garanti au chapitre premier de la Charte, soit les articles 1 à 9.1. Une telle discrimination survient quand « [...] un individu ou une organisation se base sur une caractéristique personnelle de quelqu'un pour lui refuser, par exemple, un emploi, un logement, l'accès à un lieu public ou l'exercice d'un autre droit reconnu par la Charte »⁴⁵. Un tel geste, qu'il soit posé de façon **directe ou indirecte**, constitue une violation du droit à l'égalité.

⁴³ Ministère de la Justice Canada, *Loi canadienne sur les droits de la personne H6*, article 3, [info en ligne], accessible à <http://laws.justice.gc.ca/fr/ShowFullDoc/cs/H-6//fr>; Internet, consulté le 20 janvier 2009.

⁴⁴ Gouvernement du Québec, *Charte des droits et libertés de la personne*, article 10, « Droit à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés », [info en ligne], accessible à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.htm; Internet, consulté le 18 février 2009.

⁴⁵ Gouvernement du Québec, *Une loi fondamentale*, 25^e Charte des droits et libertés de la personne du Québec, Cahier spécial, ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration en collaboration avec Trustar inc., 2000. Il s'agit d'un résumé du préambule de la Charte présentée dans la publication *Vos droits et libertés selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, note 3, p. 12.

À cet effet, il convient maintenant de définir la discrimination directe (volontaire) de la discrimination systémique (a priori involontaire parce que fondée sur un système de valeurs ou de fonctionnement implicites). La discrimination directe se produit lorsqu'une personne (ou un groupe de personnes) est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation semblable. Comme l'indique la *Loi H6* en matière de discrimination, il « constitue un acte discriminatoire, s'il est fondé sur un motif de distinction illicite, le fait, par des moyens directs ou indirects de défavoriser en cours d'emploi »⁴⁶.

Dans le cas de la discrimination systémique, selon différents arrêts de justice, il s'agit d'une situation « qui se produit lorsque des lois, des pratiques ou des politiques, dont les effets sont censés être neutres, ont comme conséquence un traitement discriminatoire à l'égard des membres de certains groupes, d'une façon qui est interdite »⁴⁷. Autrement dit, cette discrimination n'est ni explicite, ni volontaire, ni même consciente ou intentionnelle, mais relève le plus souvent d'un système de gestion fondé sur un certain nombre de présupposés. Ces derniers sont le plus souvent implicites quant aux divers groupes et comprennent un ensemble de pratiques et de coutumes perpétuant une situation d'inégalité à l'égard des membres des groupes cibles.

Dans le cas qui nous intéresse, la discrimination systémique s'effectuerait par rapport à un modèle de référence mâle, blanc protestant et anglo-saxon. Depuis le milieu du XIX^e siècle, les Canadiens d'origine britannique constituaient le groupe le plus important et influent du Canada. Ce groupe linguistique représentera donc notre modèle

⁴⁶ Ministère de la Justice Canada, *op. cit.*, *Loi canadienne sur les droits de la personne H6*, article 7.

⁴⁷ Ministère de la Justice Canada, *Rapport sur les questions relatives au multiculturalisme et à la justice : Projet de réforme*, [info en ligne], accessible à http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/1994/dt94_8-wd94_8/p2_1.html; Internet; consulté le 18 février 2009.

de référence sur lequel « s'appuiera » notre analyse⁴⁸. C'est-à-dire qu'il nous « servira de référence » afin de déterminer le niveau de discrimination envers le soldat canadien-français⁴⁹. Passons maintenant en revue les principales études concernant l'histoire militaire des soldats canadiens-français.

Perspectives historiographiques

Le MDN et les FC sont un sujet d'étude intéressant pour les historiens, car ils représentent un échantillon de la société canadienne. Il s'agit là d'une des plus grandes institutions fédérales au pays à avoir rassemblé plusieurs Canadiens, champions de nos deux langues officielles au fil des ans⁵⁰. Ce mémoire porte sur l'histoire de la discrimination à laquelle ont été soumis les militaires canadiens-français depuis la Conquête. Nous tenterons de dresser ici le bilan de la recherche sur les différents aspects de cette question.

On dénombre relativement peu de travaux portant spécifiquement sur la participation des Canadiens français aux événements militaires et à la politique de défense. La plupart des historiens qui se sont intéressés à l'histoire militaire du Canada étaient des anglophones, qui, à l'exception de Desmond Morton⁵¹ et de l'historienne américaine Elizabeth Armstrong⁵², firent peu de place aux francophones. S'il est un fait

⁴⁸ De Villers, *op. cit.*, p. 944, p. 1249.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. xxv.

⁵¹ Desmond Morton, *Ministers and Generals. Politics and the Canadian Militia, 1868-1904* (Toronto: University of Toronto Press, 1970), 257p.; Desmond Morton, « Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 », extrait de *Le Québec et la Guerre*, dans Jean-Yves Gravel (Montréal : Boréal Express, 1974), p. 23-46.

⁵² Elizabeth H. Armstrong, *The Crisis of Quebec, 1914-1918*, (Toronto: McClelland and Stewart, 1974), 275 p. Première édition présentée comme thèse de doctorat en 1937, Columbia University. Moins de 20 ans après la fin de la Grande Guerre, une anglophone publiait un ouvrage sur la participation canadienne-française à la guerre, empreint de sympathie et d'un effort de compréhension à l'endroit du Canada français.

militaire qui a marqué les Canadiens français, c'est bien la Guerre de Sept ans qui se termina par la Conquête anglaise de la Nouvelle-France.

Plusieurs publications ont guidé l'auteur dans ses recherches et dans sa démarche. En ce sens, les travaux de Pariseau, Bernier, Legault, Gravel, Gagnon, Allard, etc., par exemple, ont été tout aussi importants dans l'élaboration de ce projet⁵³. Cette recherche repose sur une documentation autant civile que militaire. Dans son approche, l'auteur a consulté une gamme d'études, de recherches, de thèses, de livres, de biographies, de rapports et de bilans annuels se rapportant au bilinguisme ainsi qu'aux militaires canadiens-français⁵⁴.

Un des ouvrages sur le sujet est celui de Guy Frégault, intitulé *La Guerre de la Conquête*⁵⁵. Pour l'auteur, cet événement constitue une tragédie pour les Canadiens de l'époque qui étaient presque tous d'origine française. Son analyse se concentre essentiellement sur les relations souvent tendues entre les chefs militaires canadiens (d'origine française) et les chefs militaires dépêchés de France durant le conflit, ainsi que sur le rôle des miliciens canadiens-français. Dans cette étude, Frégault tend notamment à faire ressortir la façon spécifique de faire la guerre des Canadiens français, par opposition à celle des militaires français. Par conséquent, il y est surtout question des différences culturelles entre coloniaux et métropolitains de même souche, la question linguistique franco-anglaise ne se posant pas encore à cette époque. Cet ouvrage permet néanmoins de cerner les origines du groupe francophone au Canada ainsi que sa place dans le système de défense colonial à l'époque de la Nouvelle-France. Ici, l'argumentation de Frégault nous permet d'entrevoir le caractère déjà marginal des Canadiens français dans

⁵³ Travaux, études, recherches, livres tels que cité. Voir aussi bibliographie.

⁵⁴ Voir Perspectives historiographiques et bibliographie.

⁵⁵ Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête, 1754-1760* (Montréal : Fides, 1955), 319 p.

le système de défense colonial, et ce, avant même l'arrivée des Britanniques. À l'exception des officiers d'origine canadienne, en tant que miliciens, ils jouent essentiellement un rôle d'auxiliaire à des troupes régulières essentiellement françaises.

Pour sa part, Roch Legault analyse la mise à l'écart et le déclin de l'élite militaire canadienne après la Conquête, phénomènes qu'il attribue aux nouvelles normes du service militaire britannique⁵⁶. Il soutient notamment que les dirigeants britanniques auraient pu utiliser l'élite militaire canadienne à meilleur escient en l'intégrant dans leur armée. Il ajoute que ces problèmes remontant au XVIII^e siècle permettent de comprendre le comportement du Canada français pendant les deux guerres mondiales du XX^e siècle et d'expliquer la faiblesse du lien entre « nation » et « forces armées » au Québec et même au Canada, à la différence de ce que l'on peut observer ailleurs en Occident. Dans sa postface, il pousse le raisonnement plus loin et soutient que l'absence d'une élite militaire canadienne après la Conquête a joué un rôle dans les comportements ultérieurs de la société québécoise face à la guerre. Selon lui, si la tradition militaire glorieuse de la Nouvelle-France avait pu se poursuivre, les militaires francophones d'aujourd'hui n'auraient pas à se détacher du tissu social québécois pour faire carrière dans leurs forces armées et seraient plus respectés au sein de l'institution⁵⁷. La perte de l'élite militaire après la Conquête aurait donc eu des conséquences à long terme sur la place actuelle des francophones dans les FC.

L'étude socio-militaire de Jean-Yves Gravel sur la milice canadienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle permet de voir à quoi se réduisait le métier des armes pour les Canadiens français de l'époque : une obligation sociale, voire une corvée, pour les

⁵⁶ Legault, *op. cit.*, *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, p. 35.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 162.

miliciens du rang et un instrument de patronage pour les officiers⁵⁸. Gravel a également publié un recueil d'articles traitant de l'attitude des Canadiens français aux guerres et aux grands enjeux internationaux, de la Confédération à la Guerre froide⁵⁹. Un article en particulier se rattache à notre sujet, celui de Desmond Morton qui traite des problèmes d'intégration des Canadiens français dans Milice au tournant du XX^e siècle. Il y montre à quel point la culture britannique qui imprègne les institutions militaires constituait déjà un obstacle majeur à l'enrôlement des Canadiens français, car ces derniers percevaient, non sans raison, la milice comme une organisation étrangère⁶⁰.

Dans un autre article, Gravel brosse un portrait des Canadiens français dans les Forces armées canadiennes durant la Deuxième Guerre mondiale⁶¹. Il raconte la place des Québécois non seulement dans l'Armée, mais aussi dans la marine et l'aviation. On y voit que seule l'Armée organisa de véritables unités dont la langue de travail était le français⁶². L'influence et la tradition britanniques étaient trop fortes sur la marine et l'aviation pour que celles-ci acceptent de telles unités francophones afin d'y conserver son efficacité opérationnelle⁶³. Dans le même recueil, il analyse les enjeux entourant la fondation du Collège militaire de Saint-Jean, « première institution d'enseignement militaire francophone »⁶⁴. L'article retrace d'abord la position des francophones dans les

⁵⁸ « Le patronage est la raison d'être de la Milice canadienne. Les brevets d'officiers, personnellement remis par le député, sont réservés aux gens favorables au gouvernement, qui, à leur tour, préfèrent recruter les soldats imprégnés de l'idéologie du bon parti. Les compagnies volontaires forment une sorte d'association politique de comté, sans le nom, dont l'organisation et la structure peuvent être particulièrement utiles en périodes électorales ». Jean-Yves Gravel, *L'armée au Québec, un portrait social 1868-1900* (Montréal : Boréal express, 1974), p. 128.

⁵⁹ Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la guerre 1867-1960* (Montréal : Boréal express, 1974), 177 p.

⁶⁰ Morton, *op. cit.*, « Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 », dans Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la Guerre*, p. 23-46.

⁶¹ Jean-Yves Gravel, « Le Québec militaire, 1939-1945 », dans Jean-Yves Gravel, *op. cit.*, *Le Québec et la Guerre*, p. 77-108.

⁶² *Ibid.*, p. 84-92.

⁶³ *Ibid.*, p. 93-98.

⁶⁴ Jean-Yves Gravel, « La fondation du Collège militaire de Saint-Jean », dans Jean-Yves Gravel, *op. cit.*, *Le Québec et la Guerre*, p. 109-132.

FC à l'époque de la guerre de Corée. Leur sous-représentation et l'anglicisation résument bien la situation, comme le démontrent le Rapport Bernatchez (1951) pour l'Armée et le Rapport Jetté (1952) pour la Marine⁶⁵.

En outre, une étude portant sur le premier régiment, francophone régulier retient notre attention : celle de Jean-Pierre Gagnon sur le 22^e bataillon⁶⁶. Gagnon brosse le portrait socio-économique des soldats francophones du 22^e bataillon. L'auteur s'interroge sur ses motivations, sur les circonstances dans lesquelles ils se sont joints au CEC, sur les combats auxquels ils ont participé, sur leur vie en service, sur leur place dans la société, etc. Notamment, la création de ce régiment a permis de stimuler le recrutement des francophones qui se sentaient mal à l'aise dans des unités anglophones totalement inadaptées à leur réalité culturelle⁶⁷. Cette unité leur offrit enfin un modèle de référence adapté à leur culture. Gagnon met aussi en évidence l'unicité du 22^e bataillon où tous, du colonel au simple soldat, parlaient français. Il décrit aussi quelques épisodes de discriminations directe et systémique du ministre de la Milice Sam Hughes, à l'endroit des majors-généraux francophones Oscar Pelletier et François-Louis Lessard, en les écartant des postes clés de commandement⁶⁸.

Depuis 1969, la LLO a certes eu pour effet d'améliorer la visibilité des francophones dans les FC. Quoique l'étude de Gagnon date du début des années soixante-dix, jusqu'en 1974, les recherches ainsi que la rédaction de textes d'histoire officielle au ministère de la Défense nationale s'effectuaient presque uniquement en

⁶⁵ *Ibid.*, p. 111-112.

⁶⁶ Le 22^e Bataillon deviendra le Royal 22^e Regiment entre les deux guerres. Jean-Pierre Gagnon, *Le 22^e bataillon (canadien-français) 1914-1919 : étude socio-militaire* (Québec : Presse de l'Université Laval en collab. avec le Ministère de la Défense nationale et le Centre d'édition du Gouvernement du Canada, 1986), 460 p.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 31-32.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 381.

anglais⁶⁹. À partir de cette date, la création d'une section francophone au Service historique a eu pour effet d'encourager l'historiographie socio-militaire dans la langue de Molière. En a résulté une meilleure connaissance de la place des Canadiens français dans les FC.

Par ailleurs, mentionnons la biographie du général Allard qui offre un aperçu significatif de la trajectoire d'un militaire canadien-français au sein de l'institution⁷⁰. On y apprend notamment qu'il entra dans les forces armées par la voie de la Milice pour ensuite gagner ses galons sur les champs de bataille européens. Avant même son entrée en service actif, il se rendit compte à quel point l'unilinguisme de ses compatriotes les désavantagerait : ceux-ci furent mal préparés pour s'insérer dans des unités essentiellement anglophones. Cette prise de conscience marqua le début de la plus dure lutte de sa carrière : l'amélioration du sort des Francophones dans les forces armées et leur accès à l'égalité des chances. Cela l'amena à créer des unités de langue française dans tous les secteurs d'activité militaire, donnant ainsi forme à un rêve qu'il caressait depuis longtemps⁷¹. Ses habiletés linguistiques lui permirent de monter tous les échelons jusqu'au sommet de la hiérarchie des forces armées du Canada. C'est toutefois dans son double rôle d'architecte de l'unification des forces armées et comme champion des Francophones dans le milieu militaire que Jean Allard s'est particulièrement distingué. En dépit des frictions et des résistances que suscita son action, il sut toujours maintenir ses positions.

⁶⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 4.

⁷⁰ Allard et Bernier, *op. cit.*, *Mémoires du général Jean V. Allard* (Ottawa : Les Éditions de Mortagne, 1985), 535p.

⁷¹ *Ibid.*, p. 407.

À l’instar de la biographie de Jean Allard, s’ajoutent deux biographies récentes qui seront également utiles à notre propos, soit celle du général Dollard Ménard et celle de l’officier de marine Victor Brodeur⁷². Comme ceux de Victor Allard, les parcours professionnels de ces chefs militaires permettent de documenter la situation des officiers francophones dans les forces armées canadiennes.

Dans le premier ouvrage, le journaliste Pierre Vennat brosse le portrait de Dollard Ménard, héros controversé de la Deuxième Guerre, commandant des Fusiliers Mont-Royal, l’unique unité francophone ayant participé au raid de Dieppe le 19 août 1942. L’auteur s’intéresse en particulier aux difficultés qu’éprouva cet officier mythique au sein des forces après ses exploits au cours de cette opération controversée. Outre la difficulté d’être un francophone dans l’armée, les choses se sont vite gâtées pour ce Canadien français jugé dérangeant par son franc-parler. À l’instar d’autres officiers francophones de sa génération, il n’hésitait pas à dénoncer les injustices à l’égard des siens. Sa position en faveur du « oui » au référendum de 1980 contribua à le marginaliser davantage au sein de la communauté militaire⁷³. Même si l’ouvrage de Vennat manque parfois de rigueur méthodologique, le recours aux archives personnelles de Ménard permet de refléter le climat qui pouvait prévaloir à cette époque.

Dans une perspective très différente, l’historien Bill Rawling quant à lui, retrace la carrière du contre-amiral Victor Brodeur, un francophone ayant servi avec la Marine royale canadienne de 1909 à 1946⁷⁴. À partir d’un rigoureux travail d’archives, l’auteur

⁷² Bill Rawling, *Victor Brodeur : Officier de la marine canadienne (1909-1946)*, (collection Histoire militaire : Athéna, 2008), 268 p.; Pierre Vennat, *Général Dollard Ménard: De Dieppe au référendum* (Montréal : Art Global, 2004), 340 p.

⁷³ Vennat, *op. cit.*, p. 290.

⁷⁴ Rawling, *op. cit.*, *Victor Brodeur : Officier de la marine canadienne (1909-1946)*, (collection Histoire militaire : Athéna, 2008), 268 p.

nous renseigne sur le caractère spécifique des opérations uniques de la marine, de sa hiérarchie, de ses coutumes, de son langage et de son système de valeurs – des éléments profondément ancrés dans les traditions britanniques de la Royal Navy. Ces liens étroits entre les cultures navales britanniques et canadiennes faisaient en sorte qu'un francophone tel que Brodeur se devait d'apprendre deux langues s'il voulait s'intégrer, l'anglais et la terminologie propre à la marine, alors que les anglophones n'avaient qu'à s'initier au langage de la marine. Même si Rawling affirme que Brodeur se sentit toujours le bienvenu dans la marine, il ne faut pas se leurrer. D'une part, il fut dans l'obligation d'apprendre l'anglais afin d'y faire carrière, d'autre part, c'est surtout grâce à l'influence politique de son père s'il a pu s'enrôler dans la marine. Ne s'agirait-il pas là d'un bel exemple de discrimination systémique?

Armand Letellier propose pour sa part de nous éclairer sur les tout débuts de l'application de la politique du bilinguisme institutionnel au MDN⁷⁵. Mieux connu sous le nom du « père de la réforme linguistique » au MDN, Letellier livre entre autres son expérience personnelle au Secrétariat au bilinguisme, soit dix mois avant de prendre sa retraite des FC en juillet 1968⁷⁶. Il y décrit également sa carrière à titre de fonctionnaire à la Direction générale du B et B, période durant laquelle il fut l'architecte de la planification et de l'implantation de la politique du bilinguisme et du biculturalisme au MDN⁷⁷. Entre autres, Letellier nous apprend comment il fut difficile pour lui et son équipe d'implanter un programme de bilinguisme et de biculturalisme (Plan de 1972)

⁷⁵ Armand Letellier, *Réforme linguistique à la Défense nationale : La mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977* (Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1987), 260 p.

⁷⁶ *Ibid.*, p. xviii.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 3-32.

dans une structure militaire dominée totalement par les anglophones⁷⁸. Or, ce plan dut répondre à plusieurs attaques du côté anglophone où l'on craignait de voir apparaître « une armée bicéphale » avec la création d'unités de langue française⁷⁹. Malgré les bonnes volontés gouvernementales, d'améliorer le fait français dans les FC, le plan de 1972 ne fit que mettre en évidence la présence d'une discrimination systémique qui régnait depuis plus de 200 ans.

À cette documentation s'ajoute l'étude majeure de Jean Pariseau et de Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*⁸⁰. À l'instar des ouvrages de Letellier et d'Allard, Pariseau et Bernier analysent l'évolution du fait français et de la langue française au sein des FC depuis le Traité de Paris. Dans le premier tome, qui s'étend de 1763 à 1969, les auteurs racontent les défis des soldats canadiens-français au sein d'une institution de culture totalement britannique⁸¹. Le second tome aborde plus précisément la question de la mise en oeuvre du bilinguisme et du biculturalisme dans les Forces armées⁸². S'appuyant sur des documents officiels, ils exposent notamment les mesures adoptées en vue d'implanter la nouvelle politique jusqu'en 1987. Les auteurs s'attardent sur le service militaire des Canadiens français, leur représentation au sein des FC, leur condition de service, et plus particulièrement la problématique linguistique à laquelle ils sont confrontés. Dans le premier tome, ils en concluent qu'« on ne saurait nier qu'au cours des deux siècles qui ont suivi la Conquête,

⁷⁸ *Ibid.*, p. 5-33.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 231; Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 252.

⁸⁰ Jean Pariseau et Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, tome 1, « 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale » (Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1987), 468 p.

Serge Bernier et Jean Pariseau, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, tome 2, « (1969-1987) : Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale » (Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1991), 872 p.

⁸¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 1-252.

⁸² Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 2, p. 1-675.

les autorités en place, tant canadiennes que britanniques, ont été anti-francophones à divers degrés, ou tout au moins indifférentes au sort des Canadiens français, ce qui a poussé les plus militants d'entre ceux-ci à rechercher l'auto-détermination »⁸³. Alors que dans le deuxième volume, ils soutiennent qu'en dépit de la bonne volonté ministérielle pour proclamer l'égalité des deux langues officielles, les programmes de B et B des FC n'ont pas pour autant réussi à rétablir l'équilibre⁸⁴. Quoiqu'il en soit, Pariseau et Bernier tiennent à préciser qu'il reste énormément de chemin à parcourir. Malgré tout, les auteurs ont accompli la mission que s'était fixée la section francophone du Service historique de la Défense nationale en 1974 en préparant de « grands travaux de recherches sur les principaux thèmes concernant le rôle des francophones au cours de l'histoire militaire canadienne »⁸⁵. Leur étude constituera une référence majeure pour notre analyse.

Au terme de ce compte rendu historiographique, on s'aperçoit que les études portant sur la place des francophones au sein des institutions militaires de l'histoire du Canada s'entendent sur un point : la persistance d'obstacles à l'intégration de ces derniers. Les études plus récentes montrent qu'en dépit de l'adoption de lois et de règlements pour améliorer le sort des francophones au sein des FC, différentes formes de discrimination subsistent. Cela nous suggère que le problème est plus profondément enraciné qu'on a bien voulu l'admettre jusqu'à présent. Précisons maintenant la démarche sur laquelle reposera notre analyse.

⁸³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 23.

⁸⁴ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 2, p. 670-675.

⁸⁵ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 3.

Méthodologie

Notre argumentation partira d'un tableau de la situation actuelle des francophones dans les FC pour ensuite chercher ses racines en remontant le temps jusqu'en 1760. Nous tenterons ainsi de démontrer la persistance d'une discrimination systémique envers les militaires canadiens-français depuis la Conquête de 1760, et ce, en dépit de toutes les législations linguistiques adoptées depuis 40 ans.

Dans une première partie, nous exposerons les grands traits de la politique actuelle du bilinguisme dans les FC, en rappelant notamment l'abandon récent du bilinguisme « mur à mur » ainsi que les réactions que cela a suscitées. Ce sera également l'occasion de présenter la nouvelle approche fonctionnelle du MDN par l'entremise de son nouveau modèle de transformation du Programme des langues officielles. La deuxième partie sera essentiellement consacrée à la mise en perspective historique du bilinguisme des FC. À cet effet, nous remonterons jusqu'à l'époque de la Conquête afin de mettre en relief les premières manifestations de discrimination à l'égard des Canadiens d'origine française. Dans une dernière partie, nous ferons un sommaire et une synthèse de ces différents volets.

CHAPITRE 2 – SITUATION ACTUELLE DU BILINGUISME DANS LES FC

Dans ce chapitre, nous brosserons un tableau de la situation actuelle du bilinguisme dans les FC. D’abord, nous ferons un survol de la situation linguistique du Canada depuis le dernier recensement⁸⁶, ce qui nous donnera un point de départ pour construire notre argumentation à partir de la situation actuelle. Le but étant surtout de déterminer la représentativité des francophones dans les FC par rapport à la population en général. Puis, nous discuterons de l’avortement du *Plan stratégique des langues officielles 2003-2006*⁸⁷, ce qui entraîna l’abandon controversé de la politique de bilinguisme « mur à mur » dans les FC. Ensuite, nous verrons en quoi la nouvelle approche fonctionnelle du *modèle de transformation du Programme des langues officielles* (MTPLO)⁸⁸ du MDN constitue un recul net pour le fait français.

Portrait linguistique du Canada

Les données du recensement de 2006 qui suivent nous offrent un aperçu de la situation linguistique au Canada telle qu’on la connaît aujourd’hui. On compte maintenant 57,8% de Canadiens dont la première langue officielle est l’anglais (anglophones) et 22,1% de Canadiens qui ont le français comme première langue officielle (francophones), une augmentation respective de 3% et de 1,6% par rapport à

⁸⁶ Statistique Canada, Profil, langues, immigration, citoyenneté, mobilité et migration, pour le Canada, les provinces, les territoires et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 2003), produit no 94-577-X2006007 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2007.

⁸⁷ Ministère de la Défense nationale, *Plan stratégique des langues officielles 2003-2006* (Ottawa : QGDN, 2003).

⁸⁸ Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles*, octobre 2006, [info en ligne], accessible à <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/ps/hri-irh/olp-mtp/index-fra.asp>; Internet; consulté le 27 février 2009.

2001⁸⁹. Le reste de la population canadienne est allophone (20%), c'est-à-dire qu'elle est composée de personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais⁹⁰.

Le bilinguisme au Canada

Les données du recensement soulèvent des préoccupations au sujet du poids démographique des francophones et des anglophones depuis un demi-siècle, mais elles font aussi ressortir certaines inquiétudes en ce qui concerne le bilinguisme. Bien que la proportion de Canadiens qui déclarent pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais s'est élevée à 17,4% en 2006, le taux de bilinguisme des anglophones et des allophones continue d'augmenter assez lentement⁹¹. Par exemple, entre 1996 et 2006, le taux de bilinguisme n'est passé que de 8,8% à 9,4% chez les anglophones du Canada et seulement de 11,2% à 12,1% chez les allophones⁹². Par contre, si l'on ne tient pas compte du Québec, seulement 7,4% des anglophones se déclarent aptes à soutenir une conversation dans les deux langues officielles⁹³. Quant aux francophones, leur taux de bilinguisme est de 42,4% au pays et de 35,8% au Québec⁹⁴. Cependant, la plupart des francophones qui vivent à l'extérieur du Québec (83,6%) connaissent le français et l'anglais⁹⁵. Ce portrait linguistique national illustre bien comment le bilinguisme est surtout l'affaire des Canadiens français, comme dans les FC d'ailleurs.

⁸⁹ Statistique Canada, *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006* (Ottawa : Ministère de l'industrie), décembre 2007, [info en ligne]; accessible à <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/language/pdf/97-555-XIF2006001.pdf>; Internet; consulté le 17 février 2009, p. 5.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, p. 6.

⁹² *Ibid.*, p. 28.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*, p. 30.

⁹⁵ *Ibid.*

Portrait linguistique dans les Forces canadiennes

Idéalement, le personnel des FC devrait refléter la diversité ethnique et culturelle de la société que celles-ci sont censées défendre, y compris la dualité linguistique. L'évolution des caractéristiques démographiques du Canada continue de préoccuper la Défense, surtout en ce qui concerne ses effets sur le recrutement et la conservation des effectifs. L'annexe A présente les données du recensement de 2006 de Statistique Canada et celles du système de gestion des ressources humaines (SGRH) de la Défense⁹⁶. Il montre la répartition des militaires des FC dans l'ensemble du Canada et que la population canadienne est de plus en plus diversifiée. Ainsi, la composition changeante de la population canadienne pose, en matière de recrutement, des défis qui risquent de s'accroître à l'avenir.

Néanmoins, le *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2007-2008* démontre que la représentation de francophones et d'anglophones au sein des FC reflète bien les statistiques démographiques nationales de 21,8% de francophones et de 57,2% d'anglophones⁹⁷. Actuellement, le pourcentage d'anglophones dans les FC dépasse largement le pourcentage d'anglophones dans l'ensemble du Canada, c'est-à-dire que les anglophones comptent pour plus de 71,7% de l'effectif total des FC⁹⁸. Alors que les francophones constituent 28,2% des membres des FC, y compris 28% des officiers généraux et 33% des adjudants-chefs et premiers-maitres de première classe⁹⁹. Ces

⁹⁶ Ministère de la Défense nationale, *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2007-2008* (Ottawa : QGDN, 26 mai 2008); Système de Gestion des ressources humaines de la Défense, SGRH 7.5 Ticket no 112792 et SGRH 8.9, Rapport no OL-CMP-19, 1^{er} janvier-31 décembre 2007.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 50; Statistiques Canada, *Recensement de 2006* ; Système de Gestion des ressources humaines de la Défense, SGRH 7.5 Ticket no 112792 et SGRH 8.9, Rapport no OL-CMP-19, 1^{er} janvier-31 décembre 2007.

⁹⁸ Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2007-2008*, p. 50.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 48 et p. 50.

statistiques nous montrent bien le haut degré d'attractivité des FC pour la population anglophone oeuvrant dans un système favorisant leurs valeurs et culture. Fait important à signaler, les francophones dans les FC surreprésentent aujourd'hui leur population dans le Canada en général par presque 7 points, ce qui n'a pas toujours été le cas cependant. Certes, les mesures législatives et les programmes de bilinguisme des 40 dernières années en sont pour quelque chose, d'autant plus que les francophones du Canada sont en perte de vitesse en tant que communauté linguistique¹⁰⁰.

En outre, l'Armée de terre possède plus de 53% de l'effectif total des FC dont plus d'un tiers sont francophones¹⁰¹. La Force aérienne quant à elle, possède 30% des effectifs des FC dont plus d'un quart sont francophones¹⁰². Tandis que la Marine possède 17% des membres des FC, mais seulement 15% d'entre eux sont francophones¹⁰³. Cette sous-représentation de francophones dans la marine n'est guère surprenante si on la compare à la carrière de Victor Brodeur. Cet officier francophone a dû gagner ses galons en gravissant les échelons dans une structure navale qui miroitait les coutumes de la *Royal Navy*¹⁰⁴. Aujourd'hui, à l'exception de la Marine, les francophones sont donc surreprésentés dans les FC, signe que cette institution les attire davantage qu'autrefois. On s'aperçoit de fait que les « deux peuples fondateurs » sont maintenant surreprésentés dans cette institution, et la surreprésentation indiquerait que la discrimination systémique se déplace à d'autres groupes ethniques. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, cela n'a pas toujours été le cas. Cela signifie-t-il pour autant que les

¹⁰⁰ Statistique Canada, *op. cit.*, *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, p. 15.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 48.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Rawling, *op. cit.*, p. 49-76.

francophones s’y sentent « chez eux » et qu’ils jouissent d’un traitement équitable? On élaborera davantage sur cette question dans les pages qui suivent.

Bien que des améliorations aient été faites dans certains volets du Programme des langues officielles, le MDN et les FC continuent dans d’autres domaines linguistiques de rencontrer des difficultés et des contraintes qui font obstacle aux progrès. En ce qui concerne le bilinguisme dans les FC, 89% des francophones sont bilingues comparativement à seulement 11% des anglophones, signe que les premiers fournissent un effort d’adaptation supérieur aux seconds¹⁰⁵. Actuellement, trop peu de superviseurs militaires sont suffisamment bilingues pour créer un milieu de travail propice à l’usage réel des deux langues officielles. Par exemple, dans l’ensemble des FC, seulement 33% du personnel militaire ayant des fonctions de supervision et 40% aux fins de service au public dans un poste bilingue satisfont aux exigences linguistiques de leur poste¹⁰⁶. De sorte qu’après plus de vingt ans d’effort pour créer des Forces armées bilingues à 100%, il a fallu se rendre à l’évidence : le bilinguisme universel dans les FC restait une chimère et que ces dernières ne remplissaient pas de leurs obligations relatives à la LLO. Par conséquent, les FC ont récemment abandonné l’approche universelle au profit d’une

¹⁰⁵ Ministère de la Défense nationale, Directeur des carrières militaires, SGRH de la Défense nationale, (PeopleSoft) QGDN, février 2009; Hugo de Granpré, Droit d’accès à l’information, *Revue de presse*, « politique linguistique de la Défense – Recul de 40 ans pour le français, affirme l’opposition », (Montréal : La Presse, 9 février 2007, p. A10, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article191>; Internet; consulté le 11 janvier 2009; Radio-Canada, reportages de Brigitte Bureau, *En Profondeur*, À notre antenne, « Les Canadiens et le bilinguisme », voir le reportage intitulé : « Le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes : un recul pour le fait français », [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/actualite/desautels/2007/02/02/001-bilinguisme-a-notre-antenne.asp> ; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹⁰⁶ Commissariat aux langues officielles, *Bulletin de rendement 2006-2007 Forces canadiennes* (Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007), p. 3 et p. 5, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/cf_fc_06_07_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

stratégie fonctionnelle intitulée *Le Modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale* (MTPLO)¹⁰⁷.

Le MTPLO - Abandon du bilinguisme « mur à mur » dans les FC

En 2006, la Défense nationale, constatant l'échec de son approche universelle datant de 1988, a adopté un nouveau modèle selon lequel les besoins linguistiques ne sont plus établis en fonction des postes, mais plutôt en fonction des unités et des tâches dans les FC¹⁰⁸. Entre 2007 et 2012, le MTPLO vise à mieux aligner le Programme des langues officielles de la Défense afin qu'il satisfasse aux exigences de la LLO et à veiller sur les intérêts administratifs, organisationnels et opérationnels du MDN¹⁰⁹. Le but du MTPLO est de s'assurer que les membres du personnel militaire sont dirigés, formés, gérés et soutenus dans la langue officielle de leur choix, là où et quand la Loi l'exige, permettant ainsi au Ministère de mieux appuyer ses opérations tant à l'étranger qu'au pays tout en respectant ses obligations légales en matière de langues officielles¹¹⁰. Le nouveau modèle compte trois objectifs visant à améliorer le rendement de l'organisation. Premièrement, veiller à ce que du personnel linguistiquement qualifié soit présent au bon endroit et au bon moment afin d'appuyer efficacement les opérations des FC.

Deuxièmement, rehausser le programme de sensibilisation et d'éducation sur les langues officielles afin d'aider à assurer que le personnel est pleinement conscient de ses droits et obligations linguistiques. Troisièmement, mettre en œuvre un système de mesure du rendement qui permettra de surveiller avec précision la capacité de la Défense

¹⁰⁷ Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, 25 octobre 2006, [info en ligne], accessible à <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/ps/hri-irh/olp-mtp/index-fra.asp>; Internet; consulté le 27 février 2009.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. ii.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 2.

nationale à offrir de manière cohérente et uniforme un leadership, une instruction et des services bilingues, à l'endroit et au moment requis par la Loi¹¹¹.

Grosso modo, cette procédure tient compte du fait qu'on gère les militaires par unité et non selon leur poste. Donc, depuis 2006, les commandants décident comment et où employer le personnel bilingue dont ils sont responsables¹¹². De plus, selon l'approche fonctionnelle, tous les membres d'une même unité bilingue (UB) n'ont plus besoin d'être bilingues. On s'attend cependant à ce que chaque unité compte suffisamment de personnes capables de remplir chaque fonction dans les deux langues afin de fournir le service approprié, au besoin. Il en va de même pour les unités de langue anglaise (ULA) et les unités de langue française (ULF)¹¹³. Malgré tout, ce nouveau plan linguistique a soulevé tout un tollé dans la capitale nationale où plusieurs politiciens, journalistes et anciens militaires ont remis sa légitimité en question¹¹⁴.

Le MTPLO – un recul de 40 ans?

Fait important à signaler, selon ce nouveau modèle, le ministère revoit à la baisse ses exigences en matière de bilinguisme pour ses officiers – un plan qui ne rend le bilinguisme obligatoire que pour les plus hauts gradés¹¹⁵. Pour plusieurs, il s'agit là d'un

¹¹¹ *Ibid.*, p. 2-3.

¹¹² *Ibid.*, p. ii-iii.

¹¹³ *Ibid.*, p. 11.

¹¹⁴ Radio-Canada, reportages de Brigitte Bureau, *En Profondeur, À notre antenne*, « Les Canadiens et le bilinguisme », voir les reportages intitulés : « Le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes : un recul pour le fait français », « Le bilinguisme dans l'armée », « La nouvelle politique en matière de langues officielles au sein des Forces armées canadiennes », février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/actualite/desautels/2007/02/02/001-bilinguisme-a-notre-antenne.asp> ; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹¹⁵ Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, p. 29.

recul net pour le fait français au Canada et un constat d'échec pour le respect de LLO, adoptée il y a 40 ans¹¹⁶.

Au titre de ce nouveau programme, on comptera désormais 277 unités anglophones et 222 unités bilingues, tandis que le nombre d'unités francophones au sein des FC sera réduit de 62 à 55¹¹⁷. Seuls les militaires assignés à ces deux derniers groupes recevront des services en français. Toutefois, les militaires francophones ne sont pas tous mutés à ces unités. Concrètement, cela signifie que dans les 277 unités anglophones, tout se passera en anglais, y compris pour les soldats francophones qui y sont mutés pour répondre à des besoins opérationnels¹¹⁸.

En vertu des nouvelles règles de la Défense nationale, seuls les superviseurs (lieutenants-colonels et adjudants-chefs) dans une unité bilingue ou unilingue française devront maîtriser le français, à l'exception de quelques colonels et de tous les officiers généraux. De plus, les officiers des premiers niveaux qui servent dans les unités unilingues n'auront plus à maîtriser leur langue seconde, c'est-à-dire que les superviseurs affectés aux 277 unités anglophones ne seront plus dans l'obligation d'être bilingue. Ce qui veut donc dire que parmi les officiers, seuls les colonels (dépendamment de leur poste) et les généraux sont désormais dans l'obligation de savoir parler les deux langues officielles du pays.

¹¹⁶ Radio-Canada, *op. cit.*, voir les reportages cités plus haut.

¹¹⁷ Hugo de Granpré, Droit d'accès à l'information, *Revue de presse*, « politique linguistique de la Défense – Recul de 40 ans pour le français, affirme l'opposition » (Montréal : La Presse, 9 février 2007), p. A-10, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article191>; Internet; consulté le 11 janvier 2009; Presse Canadienne, Droit d'accès à l'information, *Revue de presse*, « Le Bloc craint les coupes à l'École de Saint-Jean », (Ottawa : Le Droit, 14 avril 2007), p. 6, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article415>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹¹⁸ Radio-Canada, reportage de Brigitte Bureau, « L'armée canadienne recule », 13 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2007/02/08/001-defense-bilinguisme.shtml>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Les réactions à Ottawa

L'abandon du bilinguisme « mur à mur » a suscité de nombreuses réactions sur la colline parlementaire¹¹⁹. En février 2007, les partis d'opposition ont crié au scandale, notamment en ce qui concernait les mesures relatives au corps des officiers¹²⁰. « Un recul de 40 ans » a accusé l'opposition à la Chambre des communes¹²¹. Pour plusieurs députés de l'opposition, ce nouveau plan constitue une injustice à l'égard des militaires francophones. La ministre responsable de la Francophonie et des Langues officielles, Josée Verner, a cependant défendu le choix de son gouvernement en ces termes : « Le modèle de transformation propose un nouveau plan clair, des objectifs précis, des activités dont on peut mesurer l'efficacité tout en tenant compte du contexte opérationnel des Forces canadiennes », a-t-elle répliqué aux Communes¹²².

Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, a pour sa part déclaré qu'il était « pitoyable qu'une ministre francophone cautionne ce qui se fait à l'armée »¹²³. De son côté, Richard Nadeau, porte-parole du Bloc en matière de Langues officielles, a dénoncé cette nouvelle politique comme étant injuste à l'égard des officiers francophones bilingues et contraire à l'esprit et à la lettre de la LLO¹²⁴. Même son de cloche chez le

¹¹⁹ *Ibid.*, et Radio-Canada, reportages de Brigitte Bureau, *En Profondeur, À notre antenne, op. cit.*, <http://www.radio-canada.ca/actualite/desautels/2007/02/02/001-bilinguisme-a-notre-antenne.asp>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹²⁰ Radio-Canada, reportage de Brigitte Bureau, *op. cit.*, « Le bilinguisme dans l'armée ».

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Radio-Canada, reportage de Brigitte Bureau, « L'armée canadienne recule », 13 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2007/02/08/001-defense-bilinguisme.shtml>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹²³ Raymond Giroux, *Revue de presse*, « Nouvelle politique linguistique de la Défense nationale – Un recul de 40 ans, selon le Bloc » (Québec :Le Soleil, 9 février 2007), p. 11 ; Presse Canadienne, « Les Forces armées ne seront plus qu'à demi-bilingues » (Ottawa :Le Droit, 9 février 2007), p. 6, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article192>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹²⁴ Richard Nadeau, député du Bloc Québécois dans Gatineau, « Discours de monsieur Richard Nadeau à la Chambre des communes », 28 février 2007 et 22 mars 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.richardnadeau.org/rnadeau.asp?no=13613>; <http://www.richardnadeau.org/rnadeau.asp?no=13638>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

critique libéral en matière de défense, Denis Coderre, qui a estimé l'approche des conservateurs « totalement inacceptable »¹²⁵. Son collègue du Nouveau Parti démocratique, Yvon Godin, est allé encore plus loin en affirmant que la Défense nationale violait ainsi la loi du Canada¹²⁶.

Les médias francophones se sont également joints à ce concert de protestation. Selon *Le Soleil* l'approche fonctionnelle annonçait une sorte de « ghettos ou d'îlots linguistiques » où les militaires unilingues n'auraient plus à se soucier de leur maîtrise des deux langues officielles pour gravir les échelons : « L'armée préfère battre en retraite plutôt que de combattre », pouvait-on y lire¹²⁷. De son côté, *Le Devoir* comparait le MTPLO, à « une retraite ordonnée après avoir perdu une longue bataille »¹²⁸. Finalement, *Le Droit* d'Ottawa qualifiait l'approche fonctionnelle du MDN « de bilinguisme à la Harper »¹²⁹.

Le commissaire aux langues officielles (CLO), Graham Fraser, n'a pas non plus ménagé ses mots envers la piètre performance de la Défense nationale dans le dossier des langues officielles et son nouveau plan linguistique. Il a indiqué qu'il surveillerait de près la Défense nationale et qu'il n'attendrait pas cinq ans pour mesurer les résultats de la nouvelle approche fonctionnelle, qui selon lui est « inacceptable ». Devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des Communes, il aurait déclaré :

¹²⁵ Radio-Canada, *op. cit.*, reportage de Brigitte Bureau, « L'armée canadienne recule », Internet; <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2007/02/08/001-defense-bilinguisme.shtml>.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Pierre-Paul Noreau, *Revue de presse*, « Message non codés » (Québec : Le Soleil, 15 février 2007), p. 24, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article214>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹²⁸ Jean-Pierre Aubry, *Revue de presse*, « Lettres : Le bilinguisme dans les Forces armées : un passif » (Montréal : Le Devoir, 14 février 2007), p. A8, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article213>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

¹²⁹ Pierre Jury, *Revue de presse*, « Bilinguisme à la Harper » (Ottawa : Le Droit, 10 février 2007), p. 28, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article198>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Après plus de vingt-cinq ans de refonte de toutes sortes, les Forces canadiennes ont fait le tour de la question. Il est plus que temps qu'elles établissent des initiatives claires sur les langues officielles avec des objectifs mesurables. On ne peut plus se permettre d'accuser un autre échec, tel que l'a été l'approche universelle des Forces canadiennes. [...] Bien que cette nouvelle politique tienne compte de certaines des recommandations émises par ma prédécesseure, ni elle, ni moi n'avons entériné la nouvelle approche [...] ¹³⁰.

M. Fraser a dit craindre l'effet à long terme de l'approche fonctionnelle qui risque de limiter les choix de carrière des francophones. « Pour un soldat unilingue francophone, par exemple, une des rares possibilités de carrière serait [celle de (*sic*) fantassin à la base de Valcartier » ¹³¹.

À partir de ce constat, quelles seraient les chances de travailler dans sa langue pour un soldat francophone au titre de ce nouveau système? Quel en sera l'impact sur le recrutement et la formation avancée des francophones? Il est difficile aujourd'hui pour le CLO de répondre à toutes ces questions et de se prononcer sur la valeur du plan puisque le gouvernement s'est donné jusqu'en décembre 2011 pour le mettre en vigueur ¹³². Néanmoins, en ce qui concerne notre sujet d'étude, le MTPLO semble ouvrir la porte à une discrimination systémique accrue envers les soldats francophones. Comment expliquer ce recul, 40 ans après l'adoption de la LLO? C'est ce que nous tenterons d'élucider dans le prochain chapitre.

¹³⁰ Radio-Canada, entrevue de Michel Nolde, *En Profondeur*, À notre antenne, « un entretien avec le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser », 6 février 2007, [info en ligne], accessible à: <http://www.radio-canada.ca/actualite/desautels/2007/02/02/001-bilinguisme-a-notre-antenne.asp>; Internet; consulté le 11 janvier 2009; Commissariat aux langues officielles, *Salle des nouvelles*, « Notes de Comparution devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des Communes », Ottawa, 1^{er} mars 2007, [info en ligne], accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/speeches_discours_01032007_f.php; Internet; consulté le 14 janvier 2009.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, *op. cit.*, p. 26-32.

CHAPITRE 3 – CONTEXTE HISTORIQUE

En 1914, presque 50 ans après la création du Canada, le Royal 22^e Régiment est devenu officiellement la première unité de langue française au pays ayant combattu au front¹³³. De sorte que plusieurs autres formations s'inspirèrent du Royal 22^e pour créer leurs propres unités francophones pendant la Deuxième Guerre mondiale. En 1969, à la suite de la promulgation de LLO, les FC ont institutionnalisé une nouvelle structure connue sous le nom de « Modèle des unités des langues officielles des FC »¹³⁴. Or, au cours des 40 dernières années, on n'a cessé de discuter de la nécessité du bilinguisme dans les Forces armées et de déployer des efforts pour l'instaurer. Toutefois, il faut remonter à beaucoup plus loin dans le temps, c'est-à-dire bien avant la naissance de notre pays, pour découvrir les racines de cette discrimination.

Nous chercherons dans cette troisième partie, à analyser certains aspects qui, depuis 1760, ont pu constituer des formes de discrimination directe ou systémique à l'égard des Canadiens d'origine française. Notamment, ce chapitre démontrera qu'en dépit des mesures législatives mises en place par le MDN pour se soustraire à la LLO, ces mesures n'ont pas réussi à rétablir l'équilibre. Cet état de fait nous permettra d'en arriver à la conclusion que même si la discrimination directe à l'égard des francophones tend à diminuer, la discrimination systémique subsiste à cause de l'enracinement historique et culturel des présupposés à leur égard. Pour ce faire, nous retracerons dans un ordre chronologique les origines discriminatoires envers les militaires canadiens-français

¹³³ Gagnon, *op. cit.*, *Le 22^e bataillon (canadien-français) 1914-1919 : étude socio-militaire*, p. 139-148; Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 83.

¹³⁴ Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, *op. cit.*, p. i.

depuis 1760. Cette approche nous permettra de mieux faire ressortir l'évolution et la « stagnation » de la situation des francophones dans les FC.

Nous remonterons d'abord le temps en examinant l'incidence que la Conquête de 1760 a eue sur la place des Canadiens d'origine française dans les institutions militaires canadiennes. Nous analyserons ensuite les premiers pas de la Milice canadienne. Puis nous poursuivrons notre démonstration en nous penchant sur la situation à l'époque des guerres mondiales et pendant la Guerre froide. Enfin, pour conclure notre analyse, nous traiterons des approches universelle et fonctionnelle du bilinguisme dans les FC, telles qu'appliquées à l'époque contemporaine.

SERVICE MILITAIRE À L'ANGLAISE

La Conquête de 1760

Le but de cette partie est de cerner l'émergence d'une discrimination systémique et directe à l'égard des militaires canadiens d'origine française, qui se serait enracinée dans les forces armées depuis la conquête militaire de 1760. La double question de la participation des francophones dans les FC et de la langue employée parmi ses rangs remonte à l'époque qui a précédé la Confédération. Jetons donc, sans remonter aux hostilités, un coup d'œil à la période qui a précédé la Confédération. Notons qu'à cette époque, le terme « Canadiens » désignait les descendants des colons français qui s'étaient établis en Nouvelle-France et qui continuèrent à parler français, par opposition aux « Anglais », qu'on appelait les nouveaux occupants britanniques et les nouveaux immigrants¹³⁵.

¹³⁵ Mason Wade, *Les Canadiens français, de 1760 à nos jours*, Tome I (1760-1914) (Ottawa: Cercle du libre de France, 1966), p. 63-67.

La Conquête de 1760 par l'entremise du Traité de Paris de 1763, signifia le démantèlement de l'élite militaire canadienne sous le régime britannique et la mise en place d'une nouvelle structure militaire au sein de laquelle les Britanniques assujettirent « les nouveaux sujets de Sa Majesté »¹³⁶. Entre autres, la plupart des officiers et des soldats français retournèrent en France et les miliciens canadiens furent désarmés. Le traité de Paris confirmait ainsi la perte définitive de la majeure partie de l'élite sociale et militaire canadienne. Cependant, les Canadiens ne retournèrent pas tous en France, puisqu'ils n'y étaient tout bonnement jamais allés. Issus de descendants d'officiers établis en Nouvelle-France depuis le XVII^e siècle, la plupart étaient nés au Canada. Au sein de la société canadienne, ces officiers jouaient non seulement le rôle de défenseurs, mais aussi celui de dirigeants. Grâce à leurs alliances familiales, ils exerçaient une influence notable sur la vie économique de la colonie¹³⁷. Cette carrière était d'une importance capitale pour l'officier canadien tant sur la scène militaire que sociale¹³⁸. Même si l'élite française quitta le pays, une grande partie de l'élite canadienne décida d'y rester, pour le meilleur et pour le pire. Pour le meilleur parce qu'ils étaient chez eux au Canada et pour le pire, parce que la Conquête signifiait la fin d'une carrière noble de « gentilshommes »¹³⁹. Cette période coïncide avec la mise en place d'une nouvelle administration coloniale qui eut pour effet immédiat de marginaliser les officiers canadiens-français, tant sur le plan social que linguistique. En voici quelques exemples.

Premièrement, l'instauration de nouvelles lois et structures administratives conformes à la tradition britannique eut pour effet de transférer les pouvoirs politique,

¹³⁶ Legault, *op. cit.*, *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, p. 8.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 38-40.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 7.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 75.

économique et militaire de l'élite canadienne au conquérant anglais¹⁴⁰. La Proclamation royale du 7 octobre 1763, qui institua la *Province of Quebec*, prévoyait que la colonie serait dirigée par un gouverneur nommé par Londres, lui-même assisté d'un conseil formé de membres de son choix. Or, la législation anglaise de l'époque obligeait tout candidat à prêter le serment du Test, c'est-à-dire prêter allégeance au roi d'Angleterre et abjurer la religion catholique romaine. Cela excluait donc *de facto* les Canadiens, très attachés à leur foi, des différentes formes de service de l'État. Ces restrictions disparaîtront avec l'Acte de Québec de 1774, mais l'accès des Canadiens au pouvoir et aux plus hautes charges de l'État restera problématique et donnera lieu à des conflits politiques récurrents.

Deuxièmement, le passage de la colonie canadienne du régime français au régime anglais signifia que les Canadiens d'origine française n'avaient plus accès à des postes de l'élite militaire de sorte qu'on les retrouva qu'en très petit nombre dans la force régulière¹⁴¹. Par exemple, seulement six familles réussirent à faire carrière dans les troupes anglaises après la Conquête, ils étaient les : Juchereau Duchesnay, Saint-Ours, d'Estimauville, Vassal de Monviel, d'Irumberry de Salaberry et de Léry¹⁴². Comme l'indique Legault, ils furent systématiquement mis de côté par l'armée britannique et confinés à œuvrer dans des rôles marginaux au sein de la milice ou de corps auxiliaires¹⁴³. Bref, on ne leur permettait plus de « s'illustrer comme chef de guerre au XVIII^e siècle »¹⁴⁴. Même si certains d'entre eux firent bonne figure au cours de certaines campagnes, ils furent toutefois victimes de discrimination. Par exemple, il fut très

¹⁴⁰ Wade, *op. cit.*, p. 63-71.

¹⁴¹ Legault, *op. cit.*, p. 17-22.

¹⁴² *Ibid.*, ch. 3.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 13.

¹⁴⁴ *Ibid.*

difficile pour un officier canadien de s'intégrer à un groupe d'officier britannique de l'armée « dont l'homogénéité anglo-écossaise ne faisait pas de doute »¹⁴⁵. Pire encore, s'ils arrivaient à s'enrôler, on ignorait la reconnaissance de leur ancienneté et on exigeait d'eux qu'ils ne reçoivent qu'une demi-solde¹⁴⁶. Si l'on se réfère aux critères d'aujourd'hui, le traitement réservé aux officiers canadiens relevait de discriminations à la fois directe et systémique. Legault, résume la situation en ces termes :

Les conditions du service militaire britannique ne conviennent point à l'élite militaire canadienne. Cette dernière souffre des politiques inconsistantes ainsi que de l'incohérence entre les objectifs et les moyens utilisés par les dirigeants anglais. En fait, ces derniers se montrent incapables de mettre sur pied une véritable organisation distincte de l'armée régulière pour accueillir les officiers et les aspirants officiers canadiens¹⁴⁷.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant donc que l'ancienne élite militaire canadienne fut incapable de lutter à forces égales pour les postes disponibles. La destruction des structures militaires de la Nouvelle-France et de l'élite militaire canadienne après la Conquête, ainsi que les nouvelles conditions du service militaire britannique, ont certes contribué à la désagrégation de ce groupe¹⁴⁸. Cette page d'histoire nous permet donc de cerner les origines des discriminations directe et systémique à l'égard des Canadiens d'origine française, enracinées depuis la conquête militaire de 1760. D'ailleurs, on observa bien peu de changements dans la Milice canadienne du XIX^e siècle.

La Milice canadienne (1855-1900)

Pour compenser le départ des troupes britanniques préoccupées avec la guerre de Crimée, le Canada-Uni institua la Loi de la Milice en 1855 pour mettre en place un

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 59.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 113-115.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 156.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 161-167.

système de défense basé exclusivement sur le volontariat¹⁴⁹. Toutefois, cette loi demeura muette sur l'emploi des langues jusqu'à la loi constitutionnelle de 1867. Elle fut plutôt une structure militaire britannique au sein de laquelle les anglophones dominèrent totalement. La langue de travail, les coutumes et les uniformes reflétaient ceux de l'Angleterre qui était responsable de la défense du territoire canadien depuis la Conquête de 1760. Même si les Canadiens français formaient 80% de la population du Canada-Est, ils ne fournissaient que 28% des volontaires au sein de la Milice pour la simple raison qu'ils avaient été mis de côté par les autorités militaires anglaises¹⁵⁰. Il ne faut donc pas se surprendre que le Canada-Est ne comptait que 4 corps miliciens francophones sur 34 et le Canada-Ouest, seulement une compagnie francophone¹⁵¹.

Lorsque le Canada devint une confédération en 1867, les Canadiens français du Québec, ruraux pour la très grande majorité, conservèrent leur langue. Notamment, l'article 133 de l'AANB autorisa l'emploi du français et de l'anglais dans les débats du Parlement ainsi que devant les tribunaux fédéraux, etc¹⁵². Avant l'adoption de la LLO de 1969, c'est cet article qui reconnaissait la dualité linguistique au bénéfice des francophones et des anglophones du Québec. Mais cela n'empêcha pas la langue anglaise de dominer le continent et de devenir majoritaire au Canada vers le milieu du XIX^e siècle¹⁵³. Par ailleurs, la Loi de la Milice de 1868 resta anémique sur l'égalité linguistique, ce qui n'aida guère les Canadiens français à s'intégrer¹⁵⁴.

¹⁴⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 44.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 45-46.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 45.

¹⁵² *Ibid.*, p. 50.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 40.

¹⁵⁴ *Ibid.*

Par exemple, vers la fin du XIX^e siècle, même si les critères de sélection pour devenir membre de la Milice canadienne étaient peu contraignants, ces normes d' enrôlements, d' entraînements et de travail s' appliquaient et favorisaient surtout notre modèle de référence¹⁵⁵. Plusieurs historiens ont en effet insisté sur le caractère peu accueillant de la Milice, de tradition britannique, à l' égard des francophones entre 1868 et 1914 parce que la question du français fut totalement ignorée¹⁵⁶. Notamment, la majorité des officiers britanniques servant au Canada n' accordèrent aucune attention à cette langue, car le travail dans la Milice était effectué en anglais, on commandait les troupes en anglais, les correspondances, les cours et les exercices annuels se faisaient tous en anglais¹⁵⁷.

En outre, lorsque le Royal military College (RMC) de Kingston ouvrit ses portes, en 1874, « il fut la première institution militaire à ignorer les besoins bilingues du pays »¹⁵⁸. Les examens d' admission se firent en anglais, ce qui signifiait que, pour être admis, les Canadiens français devaient avoir une connaissance approfondie de l' anglais. De sorte qu' entre 1874 et 1914, à peine 39 des 1000 cadets (3,9%) qui fréquentèrent le RMC étaient francophones¹⁵⁹. D' ailleurs, entre 1874 et 1914, seulement 10 cadets canadiens-français sur 331 (3%) obtinrent une commission¹⁶⁰. Là encore, ces données nous montrent que les élèves officiers francophones subirent une discrimination systémique au RMC. Ensuite, pour aider les francophones qui fréquentaient le RMC, il fallut traduire les livres, et lorsqu' ils étaient traduits à temps, les francophones devaient

¹⁵⁵ Jean-Yves Gravel, *op. cit.*, *L' armée au Québec, un portrait social 1868-1900*, p. 54-67.

¹⁵⁶ Morton, *op. cit.*, « Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 », dans Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la Guerre*, p. 23-46. Voir aussi les études de Pariseau, Bernier et Gravel déjà citées.

¹⁵⁷ Morton, *op. cit.*, p. 23-46.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 32.

¹⁵⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 53.

¹⁶⁰ Gravel., *op. cit.*, *L' Armée au Québec (1868-1900) un portrait social*, p. 19.

payer pour leurs livres tandis que les anglophones eux, recevaient les leurs gratuitement et dans leur langue¹⁶¹.

Par ailleurs, Morton rapporte aussi qu'on avait proposé de ramener la tradition militaire canadienne-française qui était le port de l'uniforme des zouaves, un costume militaire franco-algérien qui avait été popularisé par les troupes du Second Empire. Son attrait principal pour les Canadiens français venait de son lien avec les zouaves pontificaux, ce contingent de Canadiens catholiques qui était parti en 1869 pour aider à défendre le pouvoir temporel de la papauté¹⁶². Les Zouaves pontificaux et l'expédition représentaient un des rares éléments d'une tradition militaire uniquement canadienne-française. Même si la proposition de ramener la tradition du port de l'uniforme zouave fut appuyée par Louis Masson, ministre de la Milice, elle fut catégoriquement rejetée par les Britanniques qui jugeaient « le costume inacceptable »¹⁶³. Par contre, ils approuvèrent l'uniforme écossais tout aussi inapproprié, lorsque les anglophones en firent la demande. Au tournant du XIX^e siècle, la Milice canadienne demeura ainsi une institution de tradition britannique, et ce, en dépit des réformes successives des lois qui l'encadraient. Ces exemples illustrent bel et bien l'existence d'une discrimination directe envers les soldats canadiens-français. La Milice ne fit donc rien pour modifier le caractère de l'armée afin de l'adapter aux désirs et traditions du Canada français.

Au Québec, ces situations discriminatoires suscitèrent de vives réactions, mais les politiciens firent la sourde oreille. À quelques exceptions près, jamais les autorités militaires et civiles ne se penchèrent sur la nécessité d'élaborer une approche spéciale

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 97-100.

¹⁶² Léopold Lamontagne, « Habits gris et chemises rouges », CHAR, 1950, p. 20-29.

¹⁶³ Morton, *op. cit.*, p. 31-32.

pour attirer les Canadiens français dans la Milice. D'ailleurs, certains d'entre eux n'aimaient tout simplement pas les francophones. Notamment, comme le suggère Morton, le major-général sir Fred Middleton, général britannique commandant la Milice lors de la campagne du Nord-Ouest de 1885, « acquit rapidement un mépris aigu pour les Canadiens français »¹⁶⁴. Entre autres, il écrivit dans des lettres au duc de Cambridge, des propos antipathiques à l'égard des Canadiens français et il redoutait surtout que sa femme (une Canadienne française), « une Anglaise des plus décidées maintenant », ne fasse connaître publiquement les préjugés qu'ils avaient à leur égard¹⁶⁵. Enfin, la liste d'honneurs que Middleton proposa au ministre de la Milice au lendemain de la campagne de 1885 n'inclut aucun des colonels canadiens-français¹⁶⁶. Encore une fois, des situations de discrimination directe envers notre groupe cible.

En outre, le major-général Ivor Herbert qui succéda à Middleton en 1890 était un catholique qui parlait couramment le français. Ainsi, pour la première fois de son histoire, la Milice avait un commandant qui insista pour assister à des camps dans les districts francophones et pour donner les commandements aux troupes dans leur propre langue¹⁶⁷. Malgré la sympathie qu'il avait envers les Canadiens français et les zouaves pontificaux, il fut dénoncé à maintes et reprises sur « le parquet de la Chambre des communes » par des officiers de souche britannique et dans les journaux ontariens¹⁶⁸. Par conséquent, l'habileté linguistique d'Herbert et son penchant envers la cause canadienne-française n'eurent aucun effet contre la partisanerie canadienne-anglaise afin de rendre la Milice acceptable aux yeux du Canada français.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 37.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 38.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ *Ibid.*

On assista au même scénario en 1899 avec l'arrivée du major-général Edward Hutton. Il publia en février 1899, une directive préconisant que tous les officiers d'état-major et les instructeurs puissent dorénavant diriger et entraîner, dans leur langue, les miliciens d'expression française¹⁶⁹. De plus, il mit en garde tous les officiers de la Milice que désormais, ces nouvelles capacités linguistiques seraient considérées comme un préalable essentiel de promotion à l'état-major¹⁷⁰. Apparemment, Hutton avait compris que pour les amener à participer aux entreprises militaires impériales, il fallait être avant-gardiste quant aux besoins linguistiques et culturels des Canadiens français. Comme l'explique Desmond Morton, Hutton conclut que « tous ceux qui sont incapables de lire ou de parler le français avec une certaine facilité devraient profiter immédiatement de l'occasion pour corriger cette lacune »¹⁷¹. Malheureusement, son départ pour aller servir dans l'armée britannique en Afrique du Sud un an plus tard coïncida avec le démantèlement de ses directives visant à encourager le bilinguisme dans la Milice¹⁷². Ainsi, même si quelques commandants de la Milice amorcèrent certaines mesures pour encourager la situation dans la Milice, la plupart de leurs initiatives furent reléguées aux oubliettes.

Par conséquent, en raison des préjugés et des actes discriminatoires dont furent victimes les Canadiens français, beaucoup d'entre eux avaient l'impression que leurs services n'étaient guère désirés. Bref, les débuts pénibles de la Milice canadienne démontrent bien que l'on n'a pas traité le milicien canadien-français et le soldat anglophone sur un pied d'égalité. En définitive, la culture militaire britannique, bien

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 40.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 41.

¹⁷² *Ibid.*, p. 41-42.

ancrée déjà depuis près de 100 ans, continua de bloquer l'intégration du soldat canadien-français. La situation ne fut pas plus reluisante pendant la Première Guerre mondiale.

La Première Guerre mondiale

À l'aube de la Première Guerre mondiale, la langue française et, par extension, les francophones étaient pour ainsi dire absents du système de défense canadien. À part la formation de quelques unités francophones comme le 22^e bataillon canadien-français créé en 1915, aucun effort véritable n'a été déployé afin d'intégrer davantage les soldats canadiens-français. Alors que les Canadiens français totalisaient 28,5% de la population canadienne, on estime qu'ils ne représentaient que 11% de l'effectif militaire d'origine canadienne¹⁷³.

En 1912, on comptait seulement 27 officiers francophones sur 227 (11,9%) dans la Milice canadienne. Le favoritisme politique de l'époque décida de bien des promotions et des postes de commandement où l'officier francophone était nettement désavantagé comparativement à son homologue anglophone¹⁷⁴. Comme l'explique Morton, « si les officiers n'étaient plus nommés ou promus uniquement parce qu'ils étaient libéraux et conservateurs, ils ne l'étaient pas davantage parce qu'ils étaient francophones »¹⁷⁵. Ainsi, à la veille de la Grande Guerre, seulement 7 officiers canadiens-français sur 58 (12%) reçurent leur certificat au cours d'état-major de sorte qu'aucun d'entre eux ne put accéder au haut commandement et encore moins aux postes clés du corps expéditionnaire canadien (CEC) dont ils furent presque totalement

¹⁷³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 93.

¹⁷⁴ Morton, *op. cit.*, « Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 » dans Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la guerre, 1867-1960*, p. 44.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 46.

absents¹⁷⁶. Par exemple, des 126 généraux qui servirent durant la Grande Guerre, seulement quatre étaient d'origine canadienne-française¹⁷⁷. Parmi ceux-ci, seuls le brigadier-général H.A. Panet, qui commanda la 2^e artillerie divisionnaire, du 18 décembre 1916 au 25 juin 1919, et le brigadier-général T.-L. Tremblay, ancien lieutenant-colonel du 22^e Régiment et général commandant la 5^e brigade d'infanterie du 10 août 1918 au 9 mai 1919, reçurent un commandement opérationnel¹⁷⁸. Tandis que le général François-Louis Lessard, pourtant le plus haut gradé de l'Armée, fut ignoré¹⁷⁹. Même si Panet et Tremblay furent les seuls officiers canadiens-français de la Milice permanente de 1914 à servir en opérations, bien entendu, le tout ne se déroula qu'en anglais¹⁸⁰.

En outre, la crise de la conscription généra de profondes dissensions au Canada et les méthodes de recrutement du gouvernement Borden et du ministre de la Milice, Sam Hughes aggravèrent la situation. Dès son entrée au pouvoir en 1911, Hughes s'était même donné comme mission « d'irriter les susceptibilités du Canada français »¹⁸¹. Fortement influencé par un puissant sentiment d'appartenance à l'Empire britannique, il entretenait des préjugés qui l'empêchèrent d'évaluer les officiers canadiens-français à leur juste mesure et de leur confier les responsabilités qu'ils méritaient. Pariseau et Bernier résumant la position de Hughes en ces termes : « les Canadiens français devaient devenir '*Canadians*' ou disparaître »¹⁸². Bref, l'attitude de Hughes à l'égard des francophones illustre bien la multiplicité des formes de discrimination qui s'exercèrent sur les volontaires canadiens-français pendant la Grande Guerre.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 44.

¹⁷⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 84-85.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 84.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 94.

¹⁸¹ Morton, *op. cit.*, « Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 », p. 44.

¹⁸² Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 74.

De même, alors que les régiments anglophones furent levés facilement, il fallut recourir à d'extraordinaires tractations politiques afin de créer le 22^e bataillon¹⁸³. Jean-Pierre Gagnon souligne d'une part, qu'il fallut l'envoi d'une délégation importante de Canadiens français influents à Ottawa pour convaincre le premier ministre Sir R.L. Borden afin de lever un contingent canadien, composé de soldats canadiens-français¹⁸⁴. D'autre part, la décision favorable de créer le 22^e bataillon fut beaucoup influencée par des hommes politiques canadiens-français sérieux de la trempe de Sir Wilfrid Laurier, le secrétaire d'État Louis Coderre et le docteur Arthur Mignault. Ce dernier aurait été l'instigateur de ces démarches auprès des médias canadiens-français. Notamment, il collabora avec la presse afin de « persuader l'opinion publique que le gouvernement avait dû céder à des pressions irrésistibles de Canadiens français nombreux et influents, fermement unis sur la question »¹⁸⁵. Toutefois, Alexander Hamilton Gault, un millionnaire de Montréal, n'avait pas eu à recourir à de tels moyens pour former le nouveau régiment anglophone le *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* (PPCLI)¹⁸⁶. Il lui suffit tout simplement d'en faire la proposition au ministre de la Milice et de la Défense¹⁸⁷.

Par ailleurs, l'unilinguisme anglophone de la milice avait pour effet de rebuter les francophones désireux de la rejoindre : une telle situation, certes, les rendait étrangers dans leur propre unité. Enfin, il faut le rappeler que seuls les soldats du 22^e Bataillon (17% de tous les Canadiens français) ont pu combattre au front en français¹⁸⁸. Malgré la création

¹⁸³ *Ibid.*, p. 83; et voir à ce sujet Jean-Pierre Gagnon, *op. cit.*, *Le 22^e bataillon (canadien-français) 1914-1919 : étude socio-militaire* (Québec : Presse de l'Université Laval, 1986), p. 139-237.

¹⁸⁴ Gagnon, *op. cit.*, *Le 22^e bataillon (canadien-français) 1914-1919*, p. 28.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 28-29.

¹⁸⁶ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 83.

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 93.

du 22^e Bataillon canadien-français, on s'aperçoit qu'il restait difficile pour le soldat canadien-français de se tailler une place dans les forces armées de son pays, et ce, malgré l'urgence d'une guerre mondiale. L'étude de cette période nous montre à quel point les mécanismes de discrimination, qu'ils soient directs ou systémiques comme ce fut le cas alors, peuvent avoir des effets pervers et absurdes. On peut se demander en effet, si le recrutement des Canadiens français n'aurait pas été quelque peu amélioré avec une milice plus accueillante à leur égard et plus respectueuse de leur culture? Examinons maintenant la situation qui prévalait lors de la Deuxième Guerre mondiale.

La Deuxième Guerre mondiale

À l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, les francophones continuaient de bouder le service militaire pour la simple raison que le mot bilinguisme n'avait absolument aucune signification dans les FC en 1939. À l'époque, les francophones formaient seulement 5% de l'effectif total et moins de 1% dans l'armée de terre, c'est-à-dire bien en deçà de la représentation nationale de 29%¹⁸⁹. Cette partie mettra en évidence que la discrimination systémique persista à l'égard des militaires canadiens-français, même si la discrimination directe amorça alors un déclin. Fait important à souligner : les soldats canadiens-français ne pouvaient compter sur aucune mesure législative pour protéger leurs droits au sein d'un système reflétant les traditions britanniques. En fait, cette éventualité reste à peine imaginable à l'époque. Il faudra attendre la fin de la guerre pour que de telles revendications prennent le devant de la scène. Dans cette partie, nous analyserons la situation des Canadiens français pendant la

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 301.

Deuxième Guerre mondiale en ce qui a trait leur représentation, leur instruction et la langue de travail qui prévalaient dans l'armée, la marine et l'aviation.

Représentation

Entre 1939 et 1945, les Canadiens d'origine française formaient 19,1% de l'ensemble des FC, précisément 19% dans l'armée et ne représentaient que 10% dans la marine et l'aviation – encore bien au-dessous de la représentation nationale¹⁹⁰. On trouva aussi une faible proportion de francophones au niveau des officiers supérieurs et des généraux. Notamment, sur 204 postes de colonel à général, il n'y avait que 23 Canadiens français comparativement à 342 anglophones, à la fin de la guerre, ils constituaient à peine 8% des FC¹⁹¹. De plus, ces derniers étaient dans l'obligation d'apprendre l'anglais avant d'être en mesure de servir leur patrie. Avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale, les forces armées ne donnèrent pas aux Canadiens français « une égalité de chance »; en conséquence, il ne fallait pas s'attendre de leur part à « l'égalité de sacrifice » tant réclamée par le Canada anglais¹⁹². Comme pour le précédent, ce conflit montra une incompréhension fondamentale des mentalités et des valeurs entre les deux nations du Canada, de sorte qu'il mina l'intégration des francophones dans chacun des trois éléments des FC.

Le français dans l'armée, l'aviation et la marine

Au début de la guerre, l'armée comptait quatre régiments francophones d'infanterie, un d'artillerie et plusieurs unités auxiliaires. On songea même sérieusement

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 133 et 143.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 119-120.

¹⁹² Gravel, *op. cit.*, « Le Québec militaire, 1939-1945 », dans Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la guerre, 1867-1960*, p. 108.

à créer une brigade francophone, cependant cette idée fut renvoyée aux calendes grecques. Le Grand quartier général de la Défense (GQG), invoqua des raisons relatives à une pénurie de bataillons francophones qui étaient éparpillés aux quatre coins de l'Europe parmi les brigades anglophones¹⁹³. Toutefois, comme le rapportent Pariseau et Bernier, « si l'on additionne les unités francophones comme nous l'avons fait à l'annexe T, il saute aux yeux que l'on aurait pu, avec un peu d'énergie et de bonne volonté, former une division entièrement francophone »¹⁹⁴. De plus, il semble que la conduite des forces engagées dans la bataille s'est faite comme si l'on n'avait rien appris depuis la Grande Guerre, notamment sur la façon de prendre conscience que les francophones et leur langue puissent participer pleinement aux combats. Les forces armées restaient, de tradition comme de mentalité, britanniques. De même, le général Jean V. Allard mentionne dans ses mémoires que le pays n'était absolument pas prêt pour la Deuxième Guerre : « Au niveau de la Défense, cela se traduit par le fait que rien de sérieux n'a été prévu pour encadrer la population en général, mais, encore moins, pour le faire en français en ce qui concerne les francophones »¹⁹⁵. Ainsi, on dispersa les unités francophones parmi les forces majoritairement anglophones de sorte que les soldats francophones n'eurent d'autre choix que de combattre en anglais¹⁹⁶.

Quant à l'entraînement, de tous les établissements situés au Québec, moins de 20% étaient bilingues; tout l'entraînement supérieur s'effectuait en anglais même au Québec; et enfin, seulement 4% des soldats francophones reçurent de l'entraînement dans

¹⁹³ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 117.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 119 et p. 329.

¹⁹⁵ Allard et Bernier, *op. cit.*, *Mémoires du général Jean V. Allard*, p. 48.

¹⁹⁶ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 117.

leur langue¹⁹⁷. Somme toute, l'armée demeura essentiellement anglophone, on n'y utilisait le français qu'au sein des ULF; l'anglais prédominait partout ailleurs, notamment sur le champ de bataille. La situation était encore plus déconcertante dans l'aviation et dans le marine où tout se faisait en anglais.

La méthode assez peu efficace de l'aviation et de la marine consistait simplement à essayer d'intégrer les recrues francophones en leur apprenant l'anglais. Même si l'aviation consentit pour sa part à créer un escadron de bombardement francophone, l'escadrille Alouette, elle ne fit rien d'autre pour faciliter l'intégration des aviateurs francophones. De plus, sous l'influence de la Royal Air Force, le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique réalisé au Canada ne fit qu'encourager l'unilinguisme¹⁹⁸.

Du côté de la Marine royale du Canada (MRC), aucun changement à l'horizon : là aussi, tout ne se passait qu'en anglais. La MRC préconisait un système emprunté à la Royal Navy où l'anglais devait être la seule langue commune afin de maintenir son efficacité opérationnelle¹⁹⁹. En outre, la majorité de ses membres étaient anglophones et ses traditions étaient britanniques. Il était donc extrêmement difficile, presque impossible, pour un francophone unilingue de se joindre à eux, car leur recrutement était très restreint à cause de leur profil linguistique – lequel devenait *de facto* un handicap. C'était vrai *a fortiori* pour ceux qui souhaitaient s'enrôler en tant qu'officiers : « les candidats non bilingues étaient carrément refusés », souligne Yves Gravel²⁰⁰. Bref, le recrutement de la MRC favorisait systématiquement les candidatures anglophones au

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 132.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 140-141.

¹⁹⁹ Rawling, *op. cit.*, *Victor Brodeur: officier de la marine canadienne (1909-1946)*, p. 192.

²⁰⁰ Gravel, *op. cit.*, « Le Québec militaire, 1939-1945 », dans Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la guerre, 1867-1960*, p. 93.

détriment d'éventuelles recrues canadiennes-françaises. Le Canada moderne avait beau reposer sur deux groupes linguistiques distincts, le modèle de référence implicite de MRC était clairement britannique, et ce, jusqu'aux années 1970. Selon l'historien Bill Rawling, l'amiral Victor Brodeur fut probablement le seul francophone unilingue à faire carrière dans la MRC avant l'adoption de LLO de 1969²⁰¹.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, même si les Canadiens français répondirent raisonnablement bien à l'appel des armes, à peu près rien ne fut fait pour améliorer la présence des francophones et le statut de leur langue, mis à part le maintien du Royal 22^e Régiment et la formation de la 425^e escadrille au sein du Bomber Command²⁰². Les forces armées étaient donc anglaises, par la langue, par la tradition et par la culture. Par conséquent, un unilingue francophone ne pouvait toujours pas servir son pays dans sa langue maternelle, à moins qu'il le fasse au sein d'une des rares ULF dans l'infanterie.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la Conquête de 1760, on remarque que la discrimination systémique envers le soldat canadien-français subsiste. Pour la simple raison que les FC restaient empreintes de tradition comme de mentalité, anglaises enracinées depuis bien avant ce conflit. Toutefois, l'idée d'implanter le bilinguisme dans les FC commença à faire son chemin, laissant présager un avenir plus favorable pour les francophones.

L'époque de la Guerre froide (1945-1987)

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le général J.-Paul-Émile Bernatchez fut chargé de se pencher sur la question de la représentation des francophones

²⁰¹ Rawling, *op. cit.*, p. 193.

²⁰² Desmond Morton, *Une histoire militaire du Canada 1608-1991* (Montréal : Septentrion, 1992), p. 293.

au sein de l'Armée et de proposer des solutions à cette question. Cet officier francophone de haut rang s'était illustré sur les champs de bataille européens, gagnant ainsi le respect de l'élite militaire canadienne tout en faisant la fierté des Canadiens français²⁰³. Entre autres, il fit remarquer à ses supérieurs qu'à peine 12,2% d'officiers francophones avaient été retenus dans l'Armée régulière après la démobilisation²⁰⁴. Par ailleurs, les officiers francophones ne comptaient que pour 23,5% de l'infanterie et à peine 7,5% dans les autres corps. Aussi, recommanda-t-il que l'on double la représentation francophone dans les forces armées. Toutefois, ses recommandations se heurtèrent à une très forte résistance au sein du GQG et restèrent donc lettre morte²⁰⁵.

Néanmoins, la guerre de Corée obligea le GQG à rectifier le tir : se posait de nouveau, en effet, le problème du recrutement des Canadiens français. Leur situation dans l'organisation militaire ne s'était pas améliorée depuis 1945, situation que dénonçaient les élites canadiennes-françaises²⁰⁶. Le Général Paul-Émile Bernatchez fut donc rappelé pour présider le *Comittee for the Study of Bilingual Problems*²⁰⁷. C'est dans ce cadre qu'il pilota l'ouverture du CMR de Saint-Jean en 1952, dont l'un des objectifs était d'offrir une institution d'enseignement destinée aux aspirants officiers francophones. Durant près de 20 ans, cependant, le CMR de Saint-Jean n'offrit que les trois premières

²⁰³ Gradué du Collège militaire de Kingston en 1934, le général Paul-Émile Bernatchez ((1911-1983) est promu capitaine, commandant du Royal 22^e Régiment au début de la guerre. Il commanda son unité en Angleterre puis en Italie. Son leadership et sa bravoure au combat lui vaudront d'être promu à la tête de la 3^e brigade d'infanterie canadienne dont il dirigea les opérations jusqu'à la fin des hostilités. Il servira par la suite à différents postes de commandement et sur l'état-major de l'armée canadienne. Communiqué de presse, « L'un de nos plus illustres militaires canadiens français », La régie du Royal 22^e Régiment, La Citadelle, 14 novembre 1983.

²⁰⁴ J. Mackay Hitsman, *Problems affecting French-Speaking Representation in the Post-War Canadian Army*, Report No. 81, presented by Col. C.P. Stacey, Director, Historical Section, Army Headquarters, [s.d.], p. 2.

²⁰⁵ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 150-151.

²⁰⁶ Lorenzo Paré, *Les Canadiens français et l'organisation militaire*, L'œuvre des Tracts. Les Éditions Bellarmin, 1951, 19 p.

²⁰⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 158-159.

années de formation, les deux dernières se déroulant au Royal Military College de Kingston, en anglais seulement. Il fallut attendre 1971, avant que le collège puisse offrir un programme de niveau universitaire, mais en 1995 le gouvernement ferma ses portes, obligeant ainsi les francophones à retourner poursuivre leur éducation militaire au CMR de Kingston, ce dernier leur assurant toutefois une formation en français²⁰⁸.

La création des forces d'urgence des Nations Unies, l'adhésion au traité de l'Atlantique Nord, le déclenchement de la guerre de Corée et la mise sur pied du NORAD entraînaient une augmentation des effectifs des FC. Notamment, la présence francophone dans les forces en expansion fut marquée par une série d'études qui portèrent sur les trois armées²⁰⁹. Par ailleurs, comme le soulignent Pariseau et Bernier, aucune carrière d'envergure dans les FC n'était « possible pour un francophone unilingue ou ne possédant pas une connaissance quasi parfaite de l'anglais »²¹⁰. De plus, les transferts fréquents un peu partout au Canada compliquaient l'éducation en français des enfants et bouleversaient la vie sociale et culturelle des familles²¹¹. Les Canadiens français percevaient donc les FC comme une institution anglaise dont ils étaient exclus, ce qui n'encourageait guère le recrutement et faisait en sorte qu'ils étaient sévèrement sous représentés à tous les niveaux. Ainsi, même si les Canadiens français formaient 29% de la population canadienne en 1950, ils ne formaient que 6,9% des officiers et seulement 15,3% des membres du rang²¹². Notamment, les officiers francophones ne

²⁰⁸ Depuis 2006, le CMR de Saint-Jean a été rouvert à titre de CEGEP. Cette évolution en dents de scie illustre d'une certaine façon la précarité des droits des Canadiens français au sein de l'organisation militaire.

²⁰⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 149-184. Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 2, p. 4-5.

²¹⁰ *Ibid.* Voir aussi à ce sujet, Gravel, *op. cit.*, « La fondations du Collège militaire royal de Saint-Jean », dans Gravel, *Le Québec et la Guerre (1867-1960)*, p. 109-113.

²¹¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 2, p. 4-5 et p. 571-598.

²¹² Gravel, *op. cit.*, « La fondations du Collège militaire royal de Saint-Jean », dans Gravel, *Le Québec et la Guerre (1867-1960)*, p. 109.

comptaient que 3,8% des lieutenants-colonels, 1,2% des colonels et moins de 1% des généraux²¹³.

Quant à la marine, seulement 2,2% des officiers et 11% des sous-officiers et marins étaient francophones²¹⁴. Tandis qu'une recrue de langue française requerrait 38 semaines de formation avant d'être opérationnelle en milieu naval, une recrue anglophone n'en requerrait que 21, la différence de 17 semaines étant consacrée à l'apprentissage de l'anglais²¹⁵. D'ailleurs, un rapport rédigé après la Deuxième Guerre mondiale avait déjà souligné la piètre qualité de l'enseignement de l'anglais, et le fait que « most of the corps schools lacked bilingual instructors and had no real interest in catering to the needs of recruits who spoke only French »²¹⁶. La situation qui prévalait dans les FC à la sortie de la Deuxième Guerre nous révèle donc qu'il y persistait une forme de discrimination envers les francophones. De sorte que le taux d'attrition était très élevé chez les officiers et membres du rang à l'époque, soit 23% et 30% respectivement²¹⁷. On peut donc déduire de ces études que les Canadiens français ne se sentaient pas les bienvenus dans la marine.

Dans l'aviation, la situation n'était guère plus reluisante. La proportion de francophones s'élevait à un maigre 4,7% parmi les officiers et à 16,3% pour les sous-officiers et la troupe. Dans l'armée de terre, en 1958, ces pourcentages étaient respectivement 14% et 21%²¹⁸. En somme, la représentation des francophones était

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 165-166.

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ J. Mackay Hitsman, *op. cit.*, *Problems affecting French-Speaking Representation in the Post-War Canadian Army*, Report No. 81, p. 14-15.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 10 et 51.

²¹⁸ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 1, p. 165-166.

considérablement faible dans les FC (surtout aux grades supérieurs et dans les postes techniques) et ils n’y faisaient pas carrière aussi longtemps que les anglophones²¹⁹.

La situation ne s’améliora guère au cours des années 60, alors que seulement 4% des militaires anglophones étaient bilingues, contre 79% des francophones²²⁰. La dominance de la culture anglaise dans les forces armées se reflétait très clairement dans l’emploi des langues au travail. Dans la mesure où les FC, incluant le Royal 22^e Régiment, avaient mené jusque-là toutes leurs opérations militaires en anglais, les autorités militaires, notamment les anglophones, avaient jugé que les guerres ne pouvaient se mener que dans la langue de Shakespeare. À l’issue de la guerre de Corée, en effet, les trois services avaient établi la norme selon laquelle l’entraînement devait se dérouler en anglais étant donné que toutes les opérations étaient susceptibles de se dérouler en anglais. C’est ainsi que s’instaura un système clairement discriminatoire à l’endroit des francophones, et qui devait miner leur intégration future au sein des FC.

Par exemple, 95% des militaires disaient employer surtout ou uniquement l’anglais. Ce pourcentage englobait presque tous les anglophones, soit 99%, et également 72% des francophones. Dans l’aviation et la marine, 89% des francophones déclaraient employer surtout ou uniquement l’anglais²²¹. De plus, étant donné qu’ils devaient suivre l’instruction en anglais, les francophones accumulaient toujours quelques mois de retard par rapport à leurs collègues anglophones, lesquels pouvaient s’engager directement dans leur formation spécialisée. Pour les francophones, qui essayaient d’apprendre un métier dans une langue nouvellement acquise, le taux d’échec était considérablement supérieur à

²¹⁹ J. Mackay Hitsman, *op. cit.*, *Problems affecting French-Speaking Representation in the Post-War Canadian Army*, p. 51.

²²⁰ Commission royale, *op. cit.*, *Rapport de la Commission royale d’enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, « Introduction générale », Livre 3, « Le monde du travail », p. 330-338.

²²¹ *Ibid.*

celui enregistré pour les anglophones : avant 1968, 45% pour les francophones, par rapport à 15% chez les anglophones²²². Par conséquent, on avait tendance à reléguer les francophones aux métiers subalternes, moins spécialisés, les spécialités techniques dans les trois environnements devenant ainsi une chasse gardée des anglophones²²³.

Cette situation semblait être perçue comme étant une norme que personne ne songeait à remettre en question. En réalité, l'apprentissage de la langue seconde constituait un handicap pour les francophones, dans la mesure où leurs collègues anglophones n'étaient pas soumis à une obligation similaire. Par conséquent, l'unilinguisme institutionnalisé des FC ne pouvait qu'entretenir une discrimination systémique à l'égard des francophones. Toutefois, la Révolution tranquille et la montée des revendications nationalistes au Québec et, dans une moindre mesure, au Nouveau-Brunswick, allaient forcer les autorités à reconsidérer le statut francophone dans les FC.

En 1966, l'arrivée du premier général francophone, Jean V. Allard, au poste de Chef d'état-major de la Défense, annonçait un changement politique majeur. Celui-ci avait en effet négocié un mandat clair pour promouvoir et adopter une politique de bilinguisme dans les FC. Comme l'expliquent Pariseau et Bernier, « le général Allard obtint le feu vert pour régler la question des francophones dans les FC en échange de son engagement à réaliser l'unification »²²⁴. Le nouveau chef d'État-major souhaitait appliquer un plan de bilinguisme afin de faire passer la proportion de francophones de 16% à 28% - ceux-ci formant alors 30% de la population canadienne²²⁵.

²²² Ministère de la Défense nationale, *Plan des langues officielles militaire*, modificatif n° 1 (Ottawa : Directeur général des langues officielles, 29 janvier 82, page 2-6-3.

²²³ Commission royale, *op. cit.*, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, « Introduction générale », Livre 3, « Le monde du travail », p. 337-338.

²²⁴ Pariseau et Bernier, *op.cit.*, tome 2, p. 217-252.

²²⁵ *Ibid.*, p. 219 et p. 239; Jean V. Allard et Serge Bernier, *op. cit.*, *Mémoires du général Jean V. Allard*, p. 407-430.

L'adoption d'un plan d'instruction en français, connu sous le nom de *Francotrain*, donna ainsi forme à un rêve qu'Allard caressait depuis longtemps²²⁶. Aujourd'hui, les francophones comptent pour environ 28,2% des effectifs dans les FC, ce qui était un but fixé par Allard et qui dépasse désormais la représentation démographique des francophones au Canada – soit 21,8%²²⁷. Certes, on peut attribuer la surreprésentation de francophones dans les FC aux divers programmes et mesures législatives amorcées il y a 40 ans. Cependant, cette évolution se serait faite aux dépens d'un autre groupe linguistique, comme les allophones par exemple qui se situent présentement à moins de 1% de la communauté francophone à l'échelle nationale (Annexe A)²²⁸. En outre, avec l'aide du colonel Armand Letellier (e.r.), directeur général du B et B, Allard mit sur pied le premier plan des langues officielles du MDN, en 1972. Intitulé, « Programme visant à augmenter le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes », sa réalisation allait s'échelonner jusqu'en 1987²²⁹.

Malheureusement, comme le souligne le rapport de 1987 sur « le bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme », plusieurs des objectifs retenus par le plan de 1972 ne furent pas atteints en 1987, année cible, le progrès s'étant avéré plus lent que prévu²³⁰. Néanmoins, la proportion des francophones dans les FC a constamment augmenté depuis l'adoption du programme de bilinguisme et biculturalisme²³¹. En 1970, celle-ci était de

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2007-2008*, p. 50.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 2, p 6-7; Letellier, *op. cit.*, *Réforme linguistique à la Défense nationale : La mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*, p. 107.

²³⁰ Ministère de la Défense nationale, *bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme*, Directeur général des langues officielles (Ottawa : QGDN, 1^{er} avril 1987), p. 24-25.

²³¹ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 2, p. 127-129.

17,6% pour s'établir à 27% de l'effectif de la force régulière en 1987²³². Cependant, quand la représentation globale des francophones au sein des FC est devenue proportionnelle à l'ensemble de la population canadienne, un déséquilibre a subsisté dans la répartition hiérarchique chez les officiers supérieurs francophones, ce qui suggère la persistance d'actes discriminatoires en dépit du plan de 1972. Par exemple, entre 1966 et 1987, les francophones restaient sévèrement sous-représentés aux grades de major à général, avec des taux variant entre 17% et 0%, tandis que les anglophones étaient bien représentés à tous les niveaux²³³. Il semblerait que l'accès à l'instruction en français fut l'une des causes majeures de cet échec.

En effet, la formation des militaires francophones ne s'est guère améliorée durant cette période. À cet égard, le *Francotrain* paraît s'être enlisé, puisqu'en 1987 seulement 8,7% de tous les cours dispensés aux militaires l'étaient en français²³⁴. En ce qui concernait les cours de classification pour les officiers, notamment, la formation n'était offerte dans les deux langues officielles que dans les groupes professionnels militaires des blindés, l'infanterie et de la logistique²³⁵. Comparativement à son homologue anglophone, la recrue francophone unilingue subissait un plus grand choc culturel lorsqu'elle s'enrôlait dans les FC. D'une certaine façon, la situation semblait avoir peu changé depuis les années cinquante : le candidat francophone devait non seulement s'expatrier pour apprendre l'anglais, mais il était ensuite obligé de suivre une formation militaire dans une langue seconde nouvellement acquise, ce qui n'était toujours pas le cas pour les anglophones, de sorte que le taux d'attrition chez les élèves francophones

²³² *Ibid.*, p. 129.

²³³ *Ibid.*, p. 127.

²³⁴ *Ibid.*, p. 291.

²³⁵ Pariseau et al., *op. cit.*, *Rapport du Comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale et dans les Forces armées canadiennes*, p. 12.

demeurait plus élevé que chez les anglophones. À titre d'exemple, même si trois recrues sur dix étaient francophones en 1987, deux échouaient la formation au terme de leur entraînement ou quittaient rapidement les forces pour des motifs linguistiques²³⁶.

Dans les 15 ans qui suivirent le plan de 1972, l'aviation et la marine ne créèrent pas d'unités francophones aussi puissantes ou efficaces que le Royal 22^e Régiment, ce qui aurait pourtant permis une intégration équitable pour les Canadiens français dans ces deux armes. Pendant que la marine entretenait ses traditions britanniques, l'aviation resserrait ses liens au sein du NORAD et de l'OTAN où l'on travaillait strictement en anglais. Donc, cet ensemble de pratiques et de coutumes dominantes au sein des FC, perpétua une situation d'inégalité envers les militaires canadiens-français. En 1987 le CLO, D'Iberville Fortier, ne put qu'exprimer sa déception face aux maigres progrès entrepris par les FC dans le domaine des langues officielles. Selon lui, les dirigeants militaires devaient faire preuve de leadership en ce qui concerne l'application de la LLO. Selon lui, on avait « toujours l'impression d'être à l'année zéro » avec les FC, « par leur rôle, qui est de protéger la société, [les FC] devraient être en tête de file en matière de langues officielles : or elles sont assez loin derrière le peloton », affirma-t-il²³⁷.

Ainsi, l'adoption de nombreuses lois et politiques adoptées à l'époque, si contraignantes furent-elles, ne suffirent pas à rétablir l'équilibre entre francophones et anglophones. En dépit des progrès notables et des bonnes intentions de la LLO et du plan de 1972 sur le B et B, subsistait une discrimination systémique à l'endroit des soldats

²³⁶ Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme*, Directeur général des langues officielles, p. 17-19; Rapport de projet 479 du CAR OP, *Les langues officielles et la force régulière (1974-1989) – profil, politique et attrition*, G.A. Bossenmaier et P.J. Sutherland (Ottawa : Centre d'analyse et de recherche opérationnelle, direction de l'analyse des effectifs, avril 1989), p. 20-42.

²³⁷ Pariseau et Bernier, *op. cit.*, tome 2, p. 674; Comité mixte, p. 39-42, 27 mai 1987.

canadiens-français, 105 ans après la Confédération. Pour pallier la situation, le MDN se tourna alors vers l'approche universelle.

L'APPROCHE UNIVERSELLE (1988-2006)

Depuis la promulgation de la LLO en 1969, le MDN et les FC se sont engagés à élaborer, chacun à sa façon, une approche optimale pour sa mise en œuvre. En 1988, le gouvernement fédéral a modifié la Loi d'un système régional de désignation linguistique des bureaux fédéraux. En 2005, la LLO fut de nouveau modifiée. En effet, on a créé le Projet de loi S-3, pour rappeler aux institutions fédérales que leurs responsabilités consistent à prendre des mesures positives afin d'appuyer le développement des communautés de langue officielle²³⁸. Entre autres, cette loi promeut « la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne »²³⁹.

À ce moment-là, les FC ont adopté ce qu'on appelle l'approche universelle du bilinguisme, selon un plan directeur connu sous le nom de *Les langues officielles dans le MDN et les FC - Plan directeur d'application (PDALO)*²⁴⁰. Cette approche se voulait « universelle » en ce sens que le PDALO visait à ce que tout le personnel des forces puisse maîtriser les deux langues officielles du Canada²⁴¹. Notamment, le PDALO prévoyait que : le français et l'anglais, de par leur égalité en droit, pouvaient être utilisés indifféremment dans l'administration et la conduite des opérations, que le MDN et les FC devaient se doter d'une structure permettant aux militaires et aux civils de recevoir des services, ainsi que de travailler et de faire carrière dans la langue officielle de leur

²³⁸ Commissariat aux langues officielles, *Rapport 2005-06*, « Modification de la Loi – un heureux bouleversement », [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_2005_06_4_f.php; Internet; consulté le 16 janvier 2009.

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ Ministère de la Défense nationale, *Les langues officielles dans le MDN et les FC - Plan directeur d'application* (Ottawa : QGDN, 1992).

²⁴¹ *Ibid.*, p. 1-4.

choix²⁴². D'ailleurs, une politique relative au corps des officiers bilingues stipulait que ceux-ci devaient être capables de commander et de communiquer efficacement dans les deux langues officielles. À cet égard, en 1988, les FC avaient décidé qu'en 1997, tous les officiers devraient avoir normalement atteint un niveau de bilinguisme « fonctionnel » pour être promu au grade de lieutenant-colonel²⁴³.

Cependant, ces objectifs se révélèrent trop ambitieux en raison de la capacité insuffisante en matière de formation linguistique et des coûts qui en découlèrent²⁴⁴. Même si cette approche universelle a rehaussé la capacité opérationnelle générale des FC, elle n'a pas amélioré leur capacité à satisfaire de manière cohérente et uniforme aux exigences de la Loi proprement dite. La principale faiblesse du Programme des langues officielles de la Défense nationale a toujours été son incapacité à fournir du personnel militaire ayant les compétences linguistiques nécessaires à l'endroit voulu, au moment voulu, afin de respecter les dispositions de LLO, et ce, malgré les dépenses considérables consacrées en permanence à la formation en langue seconde²⁴⁵.

Ainsi, le MDN et les FC continuent d'éprouver des difficultés en ce qui concerne les domaines suivant : « [...] la langue de travail, la langue de formation, les normes d'affectation du personnel officier ainsi que la proportion de titulaires de postes bilingues

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ Ministère de la Défense nationale, *Officiers bilingues de la force régulière*, QGDN Ottawa, Unclas CANFORGEN 21/88 Adm(Per) 065 081300Z B Sep 88; CANFORGEN 045/95 Adm(Per) 048 051415Z Jun 95; CANFORGEN 062/96 Adm(Per) 068 291330Z Aug 96; [info en ligne]; accessible au site du CFC de Toronto à <http://barker.cfcacad.net/Admin/Canforgen/1996/biling.html>; Internet; consulté le 16 janvier 2009.

²⁴⁴ Ministère de la Défense nationale, op. cit., *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, p. ii.

²⁴⁵ *Ibid.*

qui satisfont aux exigences linguistiques de leurs postes »²⁴⁶. Examinons maintenant ces trois domaines séparément de façon à mettre en évidence les types de discrimination auxquels furent confrontés les militaires francophones durant la période en question.

La langue de travail

Il est bien connu que le fait de travailler dans une langue autre que sa première langue officielle a des effets négatifs. À cet égard, la Commission Laurendeau-Dunton sur le B et B notait déjà dans son rapport : « Le fait de travailler dans une autre langue que la sienne constitue un désavantage pour presque tout le monde »²⁴⁷. Cette situation rend donc « [...] plus difficile la communication orale avec les supérieurs et les compagnons de travail, la différence de langue constitue un désavantage dans la plupart des cas »²⁴⁸.

L'approche universelle s'est traduite par la création d'une population militaire composée d'un nombre relativement élevé d'anglophones qui possèdent un niveau de bilinguisme très bas et un grand nombre de francophones qui parlent couramment les deux langues²⁴⁹. Ce « bilinguisme à sens unique » des 30 dernières années fit en sorte que l'effectif francophone devait pourvoir la plupart des postes des FC pour lesquels il était nécessaire d'être bilingue, ce qui contrevient à la LLO²⁵⁰. De sorte qu'entre 2002 et

²⁴⁶ Commissariat aux langues officielles. « Vérification de la langue de travail au Quartier général de la Défense nationale », p. 4, novembre 2004 à juin 2005, [info en ligne] ; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/dnd_mdn_022006_f.php; Internet; consulté le 15 février 2009.

²⁴⁷ Commission royale, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, « Introduction générale », Livre 3, « Le monde du travail » (Ottawa : Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie, 1969), p. 4.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 6.

²⁴⁹ Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, Annexe A, p. A-1/6-A-6/6.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 44 et Annexe A, p. A-3/6.

2004 seulement, le CLO reçut 43 plaintes contre les FC portant sur la langue de travail²⁵¹. Quatre ans après la vérification du CLO au QGDN, le document intitulé *Politiques de langue de travail (DAOD 5039-2)* n'est encore qu'une ébauche et n'a pas été mis en œuvre en bonne et due forme²⁵².

Les bilans annuels de la Défense nationale sur les langues officielles des dernières années confirment qu'au sein des 352 unités désignées bilingues (selon l'approche universelle), un faible pourcentage de leurs effectifs était en effet bilingue²⁵³. Celles-ci ne pouvaient donc pas dispenser les services dans les deux langues officielles comme le demande la LLO. Il était donc difficile pour les francophones de travailler dans la langue de leur choix dans ces unités dites « bilingues » lorsque la majorité des anglophones étaient unilingues. Mais qui plus est, la formation relative à la plupart des métiers n'est offerte qu'en anglais.

Dans la cadre du PDALO, les FC ont créé des ULF, des ULA et des UB afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de travailler dans leur première langue officielle. Toutefois, on constata que seulement 20% des anglophones étaient bilingues au sein des UB et qu'il était presque impossible pour les francophones de travailler dans la langue de leur choix au sein de ces unités²⁵⁴.

Alors, les possibilités de travailler dans sa langue différaient grandement selon que l'on était francophone ou anglophone. En 1991, les francophones étaient répartis

²⁵¹ Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, « Vérification de la langue de travail au Quartier général de la Défense nationale », p. 4.

²⁵² *Ibid.*, et voir à ce sujet : <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/index-eng.asp>.

²⁵³ Ministère de la Défense nationale, *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2005-06* (Ottawa : QGDN, 2006), p. 15-16

²⁵⁴ Commissariat aux langues officielles, de Iberville Fortier, *Rapport annuel 1990* (Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1991), p 183.

comme suit : environ 35% dans des ULF, 40% dans des UB, et 25% dans des ULA²⁵⁵. Même en supposant que 20% des effectifs francophones des UB travaillaient dans leur langue, au mieux, 43% d'entre eux ont eu la possibilité de travailler en français. Chez les anglophones, on retrouvait environ 57,1% des effectifs dans des ULA, 41,4% dans des UB, et 1,5% dans des ULF²⁵⁶. Même en supposant que 5% des anglophones travaillaient en français dans les UB; il y avait tout de même 96,5% des anglophones qui ont eu la possibilité de travailler dans leur langue. Était-ce là un traitement juste et équitable pour les militaires francophones?

Ce climat créa donc un avantage systémique pour le militaire anglophone sur son confrère de langue française. Comme l'avait déjà fait remarquer la Commission B et B, ce constat ne résulte pas habituellement d'une « discrimination délibérée » ou directe²⁵⁷. Cela signifie simplement que le modèle universel engendra des situations d'inégalité à l'égard des francophones qui eux, étaient bilingues pour la plupart. D'ailleurs, à cause de la pénurie d'anglophones bilingues, il est arrivé très souvent que les francophones eurent un accès inadéquat aux services personnels et à l'instruction en langue française auxquels ils avaient droit²⁵⁸. Notamment, l'instruction demeure « un problème systémique pour cette institution », déclare le CLO²⁵⁹.

²⁵⁵ Jean Pariseau, David Broadbent et Jacques Noël, *Rapport du Comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale et dans les Forces armées canadiennes* (Ottawa : QGDN, 1992), p 14.

²⁵⁶ Protocole d'entente sur les langues officielles entre la Défense nationale et le Conseil du Trésor (PELO) (Ottawa : QGDN, 1991), p A-2.

²⁵⁷ Commission royale, *op. cit.*, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, « Introduction générale », Livre 3, « Le monde du travail », p. 4.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 132.

L'instruction

Quant à l'instruction, les écoles des FC sont désignées comme étant des UB qui ont un mandat national de recruter, de servir et de « fournir une formation principale à tous les niveaux de qualification dans les deux langues officielles »²⁶⁰. La LLO stipule « que dans les unités bilingues, le milieu de travail doit être propice à l'usage effectif des deux langues officielles »²⁶¹. De plus, selon l'O AFC 9-53 de l'époque (valide jusqu'en 99 et remplacé par le DAOD 5039-0/4), les membres des FC qui sont unilingues doivent recevoir une instruction dans leur première langue officielle²⁶². Comme le démontre le bilan des FC de 2005-06, seulement 21,6% de tous les cours furent offerts en français, ce qui est loin de permettre d'assurer des possibilités égales d'emploi, d'apprentissage et d'avancement pour les francophones. Les étudiants anglophones étaient donc avantagés, ce qui allait à l'encontre des exigences de la LLO²⁶³.

En outre, même si la plupart des livres étaient payés par les FC, la majorité de ceux-ci n'étaient disponibles qu'en anglais ou étaient tout simplement désuets²⁶⁴. Il existait donc une discrimination systémique envers les élèves francophones à cette époque au sein du système d'instruction. Tandis que le candidat francophone était victime d'inégalité en termes d'accès à une éducation et à une formation dans la langue

²⁶⁰ Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2005-06*, p. 48.

²⁶¹ Ministère de la Défense nationale. *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5039-0*, « Langues officielles », [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinism.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5039-0-fra.asp>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

²⁶² *Ibid.*, Ministère de la Défense nationale, *Ordre d'administration des FC 9-53*, « Langues d'instruction », p.1, [info en ligne]; accessible à http://www.admfincs.forces.gc.ca/admfincs/subjects/cfao/009-53_f.asp; site supprimé, Internet; consulté le 07 avril 2007; Ministère de la Défense nationale, *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5039-4*, « Traduction de textes et obtention de documentation bilingue », [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinism.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5039-4-eng.asp>; Internet; consulté le 17 janvier 2009.

²⁶³ Défense nationale, *op. cit.*, *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2005-06*, p. 49.

²⁶⁴ *Ibid.*

de son choix, le candidat anglophone recevait l'instruction et avait à sa disposition des livres dans sa langue maternelle. Par ailleurs, la fermeture du Collège militaire royal de Saint-Jean, destiné à l'origine aux élèves officiers francophones, a réduit de façon importante la visibilité du MDN au Québec, ce qui a nui considérablement au recrutement des jeunes diplômés des écoles secondaires québécoises, notamment entre 1999 et 2004²⁶⁵.

La supervision

Dans les années 90, et c'est encore le cas aujourd'hui, il y avait bien sûr de nombreux postes de supervision bilingues, au sein des UB, « clé de voûte de l'égalité des deux langues officielles en milieu de travail »²⁶⁶. Toutefois, la situation laissait à désirer. Dans les postes de surveillance bilingues, seulement 42% des officiers, 30% des militaires du rang et 70,9% des employés civils satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste²⁶⁷. Étant donné que seulement 5,2% des anglophones étaient bilingues, comparativement à 45,6% chez les francophones, il est évident que la vaste majorité des superviseurs unilingues étaient anglophones²⁶⁸. Contrairement aux anglophones, la plupart des francophones étaient dans l'impossibilité de communiquer avec leur superviseur dans leur première langue, allant ainsi à l'encontre du droit en vertu duquel les employés des UB ont le droit de travailler dans la langue de leur choix. Certes, il s'agit d'une discrimination systémique ou d'une politique qui perpétue une situation d'inégalité envers notre groupe cible, les soldats canadiens-français. Par conséquent, on

²⁶⁵ Richard Carrier, *Revue militaire canadienne*, « Le Collège militaire royal de Saint-Jean : 10 ans après », hiver 2006-2007, p. 4.

²⁶⁶ Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, d'Iberville Fortier, *Rapport annuel 1990*, p. 55.

²⁶⁷ Commissariat aux langues officielles, de Victor C. Goldbloom, *Rapport annuel 1991* (Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1992), p. 93.

²⁶⁸ Protocole d'entente sur les langues officielles entre la Défense nationale et le Conseil du Trésor, *op. cit.*, p. A-1.

ne sera pas surpris d'apprendre que le taux de bilinguisme chez les militaires du rang et chez les officiers anglophones était respectivement de 3% et 20% comparativement à 40% et 80% chez les francophones²⁶⁹.

Selon les FC, leur incapacité continue de faire preuve de conformité à la LLO proviendrait de trois faiblesses systémiques et persistantes dans le programme des langues officielles²⁷⁰. Il s'agit du « manque de connaissance des droits et obligations en matière de langues officielles; de l'absence de mécanisme approprié pour employer, former et évaluer le cadre bilingue des FC et l'approche universelle du bilinguisme des FC »²⁷¹.

Certes, la politique de bilinguisme des années 70 a connu de piètres succès, puisque, en 1991, 16% des gens au Canada étaient bilingues, au sens de la LLO; en 2006, presque 40 ans après l'adoption de la politique dite de bilinguisme, elle stagnait toujours à 17%²⁷²! Ainsi, malgré plusieurs mesures législatives et politiques mises en place, l'écart des compétences linguistiques entre les deux communautés s'est maintenu. Paradoxalement, l'instauration d'un bilinguisme universel n'a donc fait que confirmer la persistance de pratiques discriminatoires systémiques à l'égard des militaires canadiens-français. Pourtant, il ne s'agissait pas là des derniers efforts déployés par le MDN afin de promouvoir les langues officielles et le bilinguisme dans les FC.

²⁶⁹ Notes pour la réponse de l'Honorable Marcel Masse, C.P. Député de Frontenac et Ministre de la Défense nationale au rapport du comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale et dans les Forces armées canadiennes (Ottawa : MDN, 1992), p. 24.

²⁷⁰ Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, op. cit., Annexe A, p. A-2/6.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Statistique Canada, op. cit., *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, p. 6; Statistique Canada, Recensement de 1991.

L'approche fonctionnelle (2007-2009)

Depuis 2006, les FC ont cessé d'appliquer et de mesurer les exigences linguistiques poste par poste, cette nouvelle approche (MTPLO) reconnaît plutôt que les FC gèrent leur personnel par unité et non par poste. Selon le MTPLO, les FC sont d'avis que ce nouveau modèle rend leurs politiques en matière de formation et d'emploi plus directement conformes aux obligations prescrites par la LLO²⁷³. Avec cette nouvelle approche, les FC s'éloignent de leur politique du corps d'officiers bilingues (approche universelle) adoptée en 1988²⁷⁴. Devant l'échec de cette politique, les FC nous proposent maintenant une toute nouvelle formule composée d'une multitude d'objectifs audacieux.

Le journal *La Presse* a publié un article à ce sujet. En effet, le quotidien a obtenu un document du MDN le 29 novembre 2006, dans lequel ce dernier justifie ce changement par le fait que de nombreux militaires anglophones n'ont pas pu accéder à des postes d'officier supérieur en raison des exigences linguistiques²⁷⁵. « Beaucoup d'anglophones se sont vus privés de la possibilité de servir dans des fonctions et des unités qui exigent l'habileté de s'exprimer en français », explique-t-on dans le document²⁷⁶. « Ils se sont retrouvés, plus souvent que les francophones, retenus dans le processus de promotion par leur manque de compétence linguistique »²⁷⁷.

Alors, on aurait mis de côté l'approche universelle pour faire place au modèle fonctionnel afin de permettre aux officiers anglophones de progresser normalement tout

²⁷³ Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, op. cit., p. iii.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. i.

²⁷⁵ Hugo de Grandpré, op. cit., p. 1-3, Internet ; <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article191>.

²⁷⁶ *Ibid.*; Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, op. cit., p. ii et Annexe A, p. A-3/6-4/6.

²⁷⁷ *Ibid.*

en réduisant le nombre d'unités francophones. Affaire d'iniquité? Pratique discriminatoire? Cela semble être le cas.

Ce nouveau programme prévoit entre autres que les FC compteront désormais 277 unités anglophones et 222 unités bilingues, le nombre d'unités francophones étant réduites de 62 à 55²⁷⁸. Seuls les militaires assignés aux groupes bilingues et les francophones recevront des services en français. Toutefois, les militaires francophones ne sont pas tous mutés à ces unités. Concrètement, cela signifie que dans les 277 unités anglophones, tout se passera en anglais, y compris pour les soldats francophones qui y sont mutés pour répondre à des besoins opérationnels²⁷⁹. Sur cette base, quelles sont donc les chances pour un militaire francophone de travailler dans sa langue comparativement au soldat anglophone qui, lui, peut progresser dans sa langue au sein de plusieurs unités anglophones? Le CLO s'interroge sur la pertinence du MTPLO et affirme craindre l'effet à long terme de cette approche sur les éléments les plus vulnérables. Selon le CLO, « pour un soldat unilingue francophone, par exemple, une des rares possibilités de carrière serait [celle de (*sic*)] fantassin à la base de Valcartier »²⁸⁰.

De même, on observe actuellement une pénurie de militaires anglophones bilingues capables de donner des services centraux et personnels dans les deux langues au

²⁷⁸ Hugo de Granpré, Droit d'accès à l'information, *Revue de presse*, « politique linguistique de la Défense – Recul de 40 ans pour le français, affirme l'opposition », (Montréal : La Presse, 9 février 2007, p. A10, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article191>; Internet; consulté le 11 janvier 2009; Presse Canadienne, Droit d'accès à l'information, *Revue de presse*, « Le Bloc craint les coupes à l'École de Saint-Jean » (Ottawa : Le Droit, 14 avril 2007), p. 6, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article415>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

²⁷⁹ Radio-Canada, reportage de Brigitte Bureau, « L'armée canadienne recule », 13 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2007/02/08/001-defense-bilinguisme.shtml>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

²⁸⁰ Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, *Salle des nouvelles*, « Notes de Comparation devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des Communes », Internet, http://www.ocolclo.gc.ca/html/speeches_discours_01032007_f.php; consulté le 14 janvier 2009.

sein des UB. Cette situation nuit à la création d'un milieu de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles²⁸¹. Par exemple, selon le bulletin de rendement 2006-2007 du CLO relatif aux FC, seulement 33% du personnel militaire ayant des fonctions de supervision et 40% aux fins de service au public dans un poste bilingue satisfont aux exigences linguistiques de leur poste²⁸². À l'heure actuelle, les FC ne sont même pas en mesure de fournir des statistiques exactes quant à leur capacité de superviser les militaires et de servir le public dans les deux langues²⁸³. Partant de ce fait, l'approche fonctionnelle institue un double standard. Notamment, bien que les militaires francophones constituent 28,2% des FC, ils sont bilingues fonctionnels dans 89% des cas²⁸⁴. En revanche, les anglophones comptent pour plus de 71,7% de l'effectif total des FC, seulement 11% d'entre eux sont considérés bilingues²⁸⁵.

Selon le MTPLO, les FC sont d'une part dans l'obligation d'attribuer une proportion de ressources humaines bilingues aux unités qui travaillent dans les deux langues officielles. Et d'autre part, elles doivent aussi s'assurer que les unités qui doivent remplir certaines tâches dans les deux langues officielles ont assez de personnel bilingue pour s'en acquitter²⁸⁶.

²⁸¹ Commissariat aux langues officielles, *Bulletin de rendement 2007-2008 Forces canadiennes* (Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007), [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_2007_08_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

²⁸² Commissariat aux langues officielles, *Bulletin de rendement 2006-2007 Forces canadiennes* (Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007), p. 3 et p. 5, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/cf_fc_06_07_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

²⁸³ Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, *Bulletin de rendement 2007-2008 Forces canadiennes*, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_2007_08_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

²⁸⁴ Hugo de Grandpré, *op. cit.*, p. 1-3, Internet ; <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article191>; Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, *op. cit.*, Annexe A, p. A-3/6-4/6 ; Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2007-2008*, p. 50.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ Ministère de la Défense nationale, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, *op. cit.*, p. i-iii.

Or, comme on manque de francophones pour servir dans toutes les ULF et toutes les UB²⁸⁷ et qu'il n'y a pas assez de superviseurs anglophones bilingues dans les FC, on peut s'attendre à retrouver beaucoup d'anglophones unilingues dans les UB ne satisfaisant pas aux exigences linguistiques de leur poste. Les FC ont même admis qu'« actuellement, un pourcentage important de personnes qualifiées sur le plan linguistique affectées à des fonctions bilingues est francophone, ce qui contrevient à l'esprit sinon à la lettre de la LLO »²⁸⁸. Par conséquent, la capacité bilingue des FC continuera de reposer entièrement sur les militaires francophones, lesquels sont majoritairement bilingues – une situation qui perdure et qui, de façon systémique, mine les droits linguistiques des militaires francophones. On imagine facilement quelle langue prévaudra dans ces 222 UB ou dans les 55 ULF lorsque des militaires anglophones unilingues y seront affectés. À titre d'exemple, un sondage effectué par Statistique Canada pour le compte du CLO a révélé que seulement 36% de l'ensemble des répondants francophones des unités bilingues des FC à l'extérieur du Québec étaient satisfaits en ce qui a trait à leur droit d'utiliser la langue de leur choix dans leur milieu de travail²⁸⁹. Le CLO résume la situation en ces termes : « Nos enquêtes, nos études et nos vérifications ont révélé que sur une période d'environ vingt ans, le

²⁸⁷ Commissariat aux langues officielles, *Bulletin de rendement 2006-2007 Forces canadiennes* (Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007), [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/cf_fc_06_07_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

²⁸⁸ Ministère de la Défense nationale, *op. cit.*, *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, p. 44, note 32; et p. A-3/6, para. e.

²⁸⁹ Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel 2007-2008*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008, p. 131, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_2007_08_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

pourcentage de postes militaires bilingues comblés par des militaires bilingues a peu progressé, et se situe à 47% seulement. C'est tout simplement inacceptable »²⁹⁰.

De plus, puisqu'il y a 277 unités anglophones et seulement 55 francophones, les chances d'avancement d'un militaire francophone seront-elles aussi bonnes à compétence égale que celles du soldat anglophone? Le francophone bilingue aura-t-il accès à une gamme réduite de postes comparativement à son homologue anglophone s'il est toujours obligé de combler le vide dans des UB? Devrait-il renoncer à l'obtention de services dans sa langue pour accomplir le parcours normal d'un militaire de carrière comme le fait le militaire anglophone? Voici ce qu'en pense le commissaire aux langues officielles :

Même si la formation de base dans le métier qu'elle a choisi se donne en français, la recrue francophone devra tôt ou tard apprendre l'anglais. Il est pratiquement impossible de faire une carrière intéressante dans les FC lorsqu'on est unilingue francophone. Le membre francophone prend nécessairement du retard sur ses collègues anglophones unilingues qui, eux, entament tout de suite l'apprentissage de leur carrière²⁹¹.

Alors si on s'en remet à notre modèle de référence implicite : un militaire mâle, blanc, protestant et anglo-saxon, l'approche fonctionnelle reflèterait certes, la persistance d'une discrimination systémique à l'égard des militaires canadiens-français. En dépit de la rigueur des politiques et des objectifs institués par le MTPLO, il reste à voir s'il y aura des améliorations d'ici 2011. Même s'il y eut une amélioration notable depuis 1760, nous tenons à préciser aujourd'hui que la langue de travail dans les FC demeure principalement l'anglais; que la majorité de l'instruction professionnelle dans l'aviation et dans la marine ne se donne qu'en anglais et que la plupart des examens et manuels ne sont toujours pas traduits. Quoique la discrimination directe à l'égard des francophones

²⁹⁰ Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, *Salle des nouvelles*, « Notes de Comparation devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des Communes », p. 3-4, Internet; http://www.ocol-clo.gc.ca/html/speeches_discours_01032007_f.php. Aussi, voir les bulletins de rendement des FC par le CLO de 2004 à 2008 : http://www.ocol-clo.gc.ca/html/performance_rendement_f.php#institutions.

²⁹¹ *Ibid.*

se soit grandement atténuée au fil des ans, la discrimination systémique persiste à cause d'un enracinement historique et culturel qui perdure depuis près de 250 ans.

CONCLUSION ET SYNTHÈSE

L'année 2009 marque le 40^e anniversaire de la mise en place de la Loi sur les langues officielles (LLO). L'adoption de cette loi marqua le passage d'un laisser-faire en matière linguistique à une politique axée sur des valeurs d'égalité et d'épanouissement culturel. La LLO constitue aujourd'hui le moteur de la mise en application des droits linguistiques conférés par l'AANB de 1867 et la Charte canadienne des droits et libertés. Toutefois, le bilan du bilinguisme dans les FC demeure modeste et l'adoption de la nouvelle approche fonctionnelle (MTPLO) annonce une révision à la baisse des objectifs en la matière puisque des pans entiers des FC seront désormais soustraits des obligations de la LLO.

Certes, les FC n'ont jamais atteint les objectifs fixés par la LLO en matière de langue de travail, de supervision bilingue et de représentation proportionnelle dans la marine. Dans l'ensemble, peu de francophones ont eu la possibilité de travailler dans leur langue maternelle, à la différence de leurs confrères anglophones. Cette situation s'explique en partie par le manque de personnel bilingue du côté anglophone; les francophones bilingues étant obligés de pourvoir les postes dans des ULF et dans les UB.

À cet égard, le MTPLO semble ouvrir la porte à une discrimination systémique accrue envers les soldats francophones où le bilinguisme semble surtout être l'affaire des francophones. Comme nous l'avons démontré, cette problématique a des racines historiques profondes qui continuent à avoir une incidence sur la situation actuelle. De fait, la question de la place des francophones dans les FC et de la langue employée dans ses rangs date de bien longtemps et remonte à bien avant la Confédération.

L'analyse de la progression du soldat canadien-français au sein d'un système militaire de culture anglaise depuis la Conquête de 1760 nous a permis de mettre en relief des difficultés d'intégration persistantes que ce soit à cause de discriminations directes ou systémiques. Cette forme de discrimination très profonde s'est construite par rapport à un modèle de référence implicite : un militaire mâle, blanc, protestant et anglo-saxon. Cela signifie que l'organisation militaire, incluant son système d'intégration, de formation et de promotion, s'est modelée en fonction de ce profil « invisible ». C'est pourquoi la législation linguistique, si contraignante fût-elle, n'a pas permis de rétablir l'équilibre, phénomène aggravé par le déclin démographique relatif des francophones. Cela a fait en sorte que, même si la discrimination directe à l'égard des francophones tend à diminuer, une discrimination systémique a subsisté, empêchant du même coup les FC d'atteindre leurs objectifs en matière de langues officielles.

Ce qu'il faut retenir cependant, c'est que ce processus de discrimination s'est amorcé dès la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre. L'abolition des structures militaires de la colonie française et des réseaux de relations de l'ancienne élite canadienne au profit de la nouvelle élite militaire britannique a eu pour effet d'exclure dès le départ les Canadiens français du métier des armes. Ils furent ainsi dépossédés de toute forme de tradition militaire, à l'exception peut-être de la milice que l'on fit renaître de ses cendres lors de l'invasion américaine de 1775. Par la suite, le militaire canadien-français a dû se contenter le plus souvent d'un rôle de subalterne au sein de sa propre armée, phénomène qui devint clairement perceptible à partir des deux guerres mondiales, alors qu'il fallut lever des armées professionnelles d'envergure. Dès lors, les descendants des habitants de la Nouvelle-France commencèrent à prendre conscience du problème :

égaux à leurs compatriotes anglo-canadiens face au sacrifice ultime, ils l'étaient cependant moins face aux promotions et aux possibilités de carrière dans les forces armées de leur propre pays, le Canada. Commença alors une longue lutte pour la reconnaissance de leur langue, combat qui se poursuit aujourd'hui.

Il existe certes un lien étroit entre l'emploi des langues et la place de chaque groupe linguistique dans le monde du travail. L'absence de francophones aux postes clés dans l'institution militaire au fil des ans ne résulta pas forcément d'une discrimination délibérée ou directe de la part des anglophones, mais d'un phénomène plus sournois et non moins dommageable. C'est que l'ambiance même, le milieu culturel et la langue les gênaient dans leur travail et entravaient leur développement professionnel, une réalité, jamais remise en question par qui que ce soit des générations durant. À cet égard, la création de la confédération constitua sans doute une occasion manquée. Au tournant du XIX^e siècle, la Milice canadienne demeura une institution de tradition britannique, et ce, en dépit des réformes successives des lois qui l'encadraient. Par exemple, les Canadiens français ne parvinrent pas à faire accepter l'uniforme des zouaves pontificaux dans la milice, tandis que les kilts écossais ne posèrent jamais aucun problème. Lorsque les forces canadiennes se professionnalisèrent davantage, au milieu du XX^e siècle, on laissa passer une autre occasion de les rendre plus accueillantes pour les Canadiens français. Pour accéder à des postes plus qualifiés, particulièrement pour les officiers, on exigeait comme préalable une connaissance approfondie de l'anglais. Même au niveau du recrutement, à peu près tout s'effectuait en anglais jusqu'à l'adoption de la LLO.

Certains secteurs des FC se sont révélés particulièrement discriminatoires à l'égard des Canadiens français. Ainsi, les efforts du Royal 22^e Régiment n'ont pas été

imités dans la marine et dans l'aviation, où l'anglais demeura la langue du travail et des opérations, et où les francophones furent contraints de s'adapter de leur mieux à cette situation. Ironiquement, il n'y avait pas de problème de langue dans ces deux institutions, car tout se déroulait en anglais. Or, les recrues francophones n'avaient d'autre choix que d'apprendre l'anglais si elles voulaient recevoir, ne serait-ce qu'une formation, de base et *a fortiori* pour se spécialiser, d'où un taux élevé d'abandon dans ce groupe. En fait, les francophones désireux de s'enrôler dans la marine ou l'aviation devaient se soumettre aux coutumes du groupe social dominant, ce qui revenait en quelque sorte à mettre leur identité entre parenthèses.

Depuis la promulgation de la LLO, les FC ont mis en place plusieurs politiques bien intentionnées conçues pour rétablir un certain équilibre. Il a donc fallu attendre 102 ans de fédéralisme et plus de 200 ans après la Conquête avant que l'on commence à envisager sérieusement le bilinguisme institutionnel. Bien que la LLO ait atteint l'âge honorable de 40 ans, son bilan reste limité, compte tenu des ressources et des efforts consentis pour la faire appliquer. Il se pourrait même que l'on observe une régression à cet égard. Pour plusieurs, en effet, les nouveaux énoncés politiques portant sur la nouvelle approche fonctionnelle de bilinguisme des FC constitueraient un recul. En somme, malgré de nombreuses législations linguistiques, si contraignantes fussent-elles, 250 ans n'ont pas suffi à rétablir l'équilibre.

Malgré ces réserves, il demeure indéniable que les francophones ont vu leur statut s'améliorer notablement dans les FC depuis l'adoption de la LLO, que ce soit sur le plan de la carrière et de la reconnaissance de leur langue maternelle. Et pourtant, les francophones ne sentent pas qu'ils en font partie à part entière et ne jouissent pas d'un

traitement équitable. Même s'ils sont maintenant surreprésentés dans les FC, leur langue de travail demeure principalement l'anglais et ils doivent encore s'expatrier pour obtenir des promotions. S'ils se destinent par ailleurs aux métiers de l'aviation ou de la marine, ils doivent s'attendre à recevoir une formation professionnelle exclusivement en anglais et accepter que la plupart des examens et manuels ne soient toujours pas traduits dans leur langue maternelle. Ainsi, les lois les mieux intentionnées continuent de se heurter aux traditions et aux réflexes culturels dominants qui imprègnent les forces canadiennes, phénomène renforcé par l'extraordinaire inégalité des groupes en présence. Le combat est-il perdu d'avance? Cela semblerait être le cas, étant donné que 250 ans n'ont rien fait pour freiner la persistance d'une discrimination systémique dans les FC.

L'enracinement historique et culturel des préjugés à l'égard des Canadiens français semblerait être beaucoup trop profond pour qu'on puisse rétablir l'équilibre; d'autant plus que les francophones sont présentement en déclin en tant que groupe linguistique au pays.

Annexe A – Participation des militaires selon la première langue officielle (PLO) et par province / territoire / région²⁹².

Recensement national			Prov/région	Force régulière			
% Anglo	% Franco	(1) Autres		(2) PLO A	%	PLO F	%
70,6	1,3	28,1	CB	3 876	87,5	550	12,4
79,1	1,9	19,0	Alb	5 790	89,0	709	11,0
85,1	1,7	13,2	Sask	302	89,6	35	10,3
74,0	3,9	22,2	Man	2 300	89,4	272	10,5
68,9	3,1	27,9	Ont (moins RCN)	9 894	84,4	1 818	15,5
49,3	32,2	18,5	RCN	4 314	68,8	1 952	31,1
7,5	79,1	13,4	Qc (moins RCN)	677	8,2	7 516	91,7
64,4	32,4	3,3	NB	2 891	82,2	625	17,7
93,3	4,0	2,7	IPE	15	88,2	2	11,7
92,1	3,6	4,3	NE	6 218	86,3	980	13,6
97,6	0,4	2,1	TNL	280	90,9	28	9,0
85,0	3,7	11,4	Yn	5	83,3	1	16,6
76,8	2,4	20,8	TNO	101	80,1	25	19,8
26,5	1,3	72,3	Nunavut	3	100	0	0
s/o	s/o	s/o	Extérieur	916	76,8	276	23,1
57,2	21,8	20,9	TOTAL	37 582	71,7	14 789	28,2

Source : Statistiques Canada, Recensement de 2006 et données du SGRH ; SGRH 7.5 Ticket no 112792 et SGRH 8.9, Rapport no OL-CMP-19, 1^{er} janvier-31 décembre 2007.

1. Recensement de 2006 : Langue non officielle, Anglais et Français, Anglais et langue non officielle, Français et langue non officielle, Anglais, Français et langue non officielle.
2. Première langue officielle Anglais (PLO A) et première langue officielle Français (PLO F) désignent la 1^{ère} langue officielle de la personne indiquée dans le SGRH. Les données facilitent le suivi de la représentation équitable aux termes de la partie VI de la Loi.

²⁹² Ministère de la Défense nationale, *Langues officielles Bilan annuel de la Défense nationale 2007-2008*, (Ottawa : QGDN, 26 mai 2008), p. 50.

BIBLIOGRAPHIE

Livres

Allard, Jean V. et Serge Bernier. *Mémoires du général Jean V. Allard*, Ottawa : Les Éditions de Mortagne, 1985.

Armstrong, Elizabeth H. *The Crisis of Quebec, 1914-1918*, Toronto: McClelland and Stewart, 1974, 275 p. Première édition présentée comme thèse de doctorat en 1937, Columbia University.

Bernier, Serge et Jean Pariseau. *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, tome 2, « 1969-1987) : Langues officielles : la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale », Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1991. Aussi disponible en ligne à http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/his/docs/Bilingualism_CF_vol2_f.pdf; consulté le 31 janvier 2009.

Bernier, Serge. *Le Royal 22^e Régiment 1914-1999*, Montréal, Art Global, 1999.

Bernier, Serge et al. *Québec : ville militaire 1608-2008*, Québec : Art Global, 2008.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *D'une vision à la réalité – Favoriser une cohabitation respectueuse des deux langues officielles au travail*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005.

Canada. Commissariat aux langues officielles, *Nos deux langues officielles au fil des ans* Ottawa : Bureau du Commissaire aux langues officielles, 1994.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Civilian attitudes towards the CF and ROTP : an attitudinal study of young Canadians*, Équipe de recherche sur le personnel, Ottawa : Sous-ministre adjoint personnel, 1998.

Canada. Ministère de la Défense nationale, *bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme*, Directeur général des langues officielles, Ottawa : Sous-ministre adjoint personnel, 1^{er} avril 1987.

Canada. Ministère de la Défense nationale, *Les langues officielles dans le MDN et les FC - Plan directeur d'application*, Ottawa : QGDN, 1992.

Canada. Ministère de la Défense nationale, *Plan des langues officielles militaire*, modificatif n° 1, Ottawa : Directeur général des langues officielles, 29 janvier 1982.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Plan stratégique des langues officielles 2003-2006*, Ottawa : QGDN, 2003.

Canada. Ministère de la Défense nationale. Richard Carrier, *Revue militaire canadienne*, « Le Collège militaire royal de Saint-Jean : 10 ans après », hiver 2006-2007.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Stratégie en matière de ressources humaines militaires 2020 – Relever les défis futurs en matière de personnel*, Ottawa : Chef d'État-major SMA (RH-Mil), 2002.

Castonguay, Jacques. *Le Collège militaire royal de Saint-Jean*, Montréal : Méridien, 1989.

Castonguay, Jacques. *Le Collège militaire royal de Saint-Jean : Une université à caractère différent*, Montréal : Septentrion, 1992.

Collège des Forces canadiennes. *Plan sur les langues officielles du Collège des Forces canadiennes*, Toronto : Collège des Forces canadiennes, 1997.

Corvisier, André. *L'Armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère Choiseul : le soldat*, Paris : P.U.F., 1964, 2 vol. XVIII.

Couturier, Jacques Paul. *Un passé composé, Le Canada de 1850 à nos jours*, 2^e édition Moncton : Les Éditions d'Acadie, 2000.

De Villers, Marie-Éva. *Multi dictionnaire de la langue française*, 4^e édition Montréal : Québec Amérique, 2003.

Fraser, Graham. *Sorry, I don't speak french : Confronting the Canadian Crisis that won't go away*, Toronto: McClelland and Stewart, 2006.

Frégault, Guy. *La Guerre de la Conquête, 1754-1760*, Montréal : Fides, 1955.

Gagnon, Jean-Pierre. *Le 22^e bataillon (canadien-français) 1914-1919 : étude socio-militaire*, Québec : Presse de l'Université Laval en collab. avec le Ministère de la Défense nationale et le Centre d'édition du Gouvernement du Canada, 1986.

Gravel, Jean-Yves. *L'armée au Québec, un portrait social 1868-1900*, Montréal : Boréal express, 1974.

Gravel, Jean-Yves. *Le Québec et la guerre 1867-1960*, Montréal : Boréal express, 1974.

Hamel, Pierre et al. « Repenser les défis institutionnels de l'action collective », extrait de *Politique et Sociétés*, vol. 19, no.1, [s.l.] : [s.é.], 2000.

Lamontagne, Léopold. « Habits gris et chemises rouges », [s.l.], CHAR, 1950.

Legault, Roch. *Une élite en déroute : Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont : Athéna, 2002.

Letellier, Armand. *Réforme linguistique à la Défense nationale : La mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*, Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1987. Aussi disponible en ligne à http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/his/docs/Lang_reform_f.pdf; consulté le 31 janvier 2009.

Mackay Hitsman, J. *Problems affecting French-Speaking Representation in the Post-War Canadian Army*, Report No. 81, presented by Col. C.P. Stacey, Director, Historical Section, Army Headquarters, [s.d.].

Monet, Jacques. *The Last Cannon Shot : A Study of French-Canadian Nationalism, 1837-1850*, Toronto: University of Toronto Press, 1969.

Morton, Desmond. « Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 », extrait de *Le Québec et la Guerre*, dans Jean-Yves Gravel, Montréal : Boréal Express, 1974.

Morton, Desmond. *Ministers and Generals, Politics and the Canadian Militia, 1868-1904*, Toronto: University of Toronto Press, 1970.

Morton, Desmond. *Une histoire militaire du Canada 1608-1991*, Montréal : Septentrion, 1992.

Paré, Lorenzo. *Les Canadiens français et l'organisation militaire*, L'œuvre des Tracts, Les Éditions Bellarmin, 1951.

Pariseau, Jean et Serge Bernier. *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, tome 1, « 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale », Ottawa : Service historique de la Défense nationale, 1987. Aussi disponible en ligne à http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/his/docs/Bilingualism_CF_vol1_f.pdf; consulté le 31 janvier 2009.

Rawling, Bill. *Victor Brodeur: officier de la marine canadienne (1909-1946)*, collection Histoire militaire : Athéna, 2008.

Rumilly, Robert. *Histoire de la province de Québec*, Montréal : Fides, 1969.

Soeters, Joseph et Jan van der Meulen. *Cultural Diversity in the Armed Forces : an international comparison*, New York : Routledge, 2006.

Vennat, Pierre. *Général Dollard Ménard: De Dieppe au référendum*, Montréal : Art Global, 2004.

Wade, Mason. *Les Canadiens français, de 1760 à nos jours*, Ottawa : Cercle du livre de France, 1966.

Young, Warren L. *Minorities and the Military – A cross-national study in world perspective*, Westport Connecticut: Greenwood Press, 1982.

Rapports

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Bulletins de rendement 2004-2008 Forces canadiennes*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/performance_rendement_f.php#institutions; Internet; consulté le 16 février 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Bulletin de rendement 2007-2008 Forces canadiennes*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/cf_fc_07_08_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Bulletin de rendement 2006-2007 Forces canadiennes*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/cf_fc_06_07_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Bulletin de rendement 2005-2006 Forces canadiennes*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/dnd_mdn_05_06_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel. Édition spéciale 35^e anniversaire 1969-2004*, volume 1, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005.

Canada. Commissariat aux langues officielles. Iberville Fortier, *Rapport annuel 1990*, Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1991.

Canada. Commissariat aux langues officielles. Victor C. Goldbloom, *Rapport annuel 1991*, Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1992.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel 2007-2008*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_2007_08_f.php; Internet; consulté le 16 février 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel 2006-2007*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/docs/f/2006_07_f.pdf; Internet; consulté le 16 février 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel 2005-2006*, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/docs/f/2005_06_f.pdf; Internet; consulté le 16 février 2009.

- Canada. Commissariat aux langues officielles. *Rapport annuel 2004-2005*, volume II, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005.
- Canada. Commission royale. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, « Introduction générale », Livre I, « Les langues officielles », Ottawa : Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie, 1967.
- Canada. Commission royale. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, « Introduction générale », Livre 3, « Le monde du travail », Ottawa : Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie, 1969.
- Canada. Ministère de la Défense nationale. *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2004-2005*, Ottawa : QGDN, 2005.
- Canada. Ministère de la Défense nationale. *Bilan annuel de la Défense nationale sur les langues officielles 2005-2006*, Ottawa : QGDN, 2006.
- Canada. Ministère de la Défense nationale. *Langues officielles, Bilan annuel de la Défense nationale 2007-2008*, Ottawa : QGDN, 2008.
- Canada. Ministère de la Défense nationale. (SMA (PER), *Rapports annuels Langues officielles pour 1990-96*, Ottawa : QGDN, 1990 à 1996.
- Canada. Ministère de la Défense nationale. *Rapport du comité ministériel sur les Collèges militaires canadiens*, Ottawa : Directeur Formation professionnelle et linguistique, 1993.
- Canada. Ministère de la Défense nationale. Rapport NO. 81, *Problems affecting french-speaking representation in the post-war Canadian Army*, Ottawa : section historique de la Défense, [s.d.].
- Canada. Ministère de la Défense nationale. *Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2006*, section 4 : Rendement du Ministère par activité de programme », Apporter une contribution au gouvernement du Canada et à la société conformément aux intérêts et aux valeurs des Canadiens, Soutien des programmes du gouvernement du Canada, Équité en matière d'emploi, Ottawa : QGDN, 2006.
- Canada. Rapport de projet 479 du CAR OP, *Les langues officielles et la force régulière (1974-1989) – profil, politique et attrition*, G.A. Bossenmaier et P.J. Sutherland, Ottawa : Centre d'analyse et de recherche opérationnelle, direction de l'analyse des effectifs, avril 1989.
- Canada. Statistique Canada. Profil, langues, immigration, citoyenneté, mobilité et migration, pour le Canada, les provinces, les territoires et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 2003), produit no 94-577-X2006007 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2007.

Gouvernement du Québec. *Une loi fondamentale, 25^e Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, Cahier spécial, ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration en collaboration avec Trustar inc., 2000. Il s'agit d'un résumé du préambule de la Charte présentée dans la publication *Vos droits et libertés selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.

Pariseau, Jean et al. *Rapport du Comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale et dans les Forces armées canadiennes*, Ottawa : QGDN, 1992.

Internet

Aubry, Jean-Pierre. *Revue de presse*, « Lettres : Le bilinguisme dans les Forces armées : un passif », Montréal : Le Devoir, 14 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article213>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles, *Salle des nouvelles*, « Notes de Comparation devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des Communes », Ottawa, 1^{er} mars 2007, [info en ligne], accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/speeches_discours_01032007_f.php; Internet; consulté le 14 janvier 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles, *Publications*, « La vitalité des communautés », [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/stu_etu_052006_11_f.php; Internet; consulté le 17 mars 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles. « Vérification de la langue de travail au Quartier général de la Défense nationale », [info en ligne] ; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/dnd_mdn_022006_f.php; Internet; consulté le 15 février 2009.

Canada. Commissariat aux langues officielles, *Bulletins de rendement*, Forces canadiennes, 2004-2008, [info en ligne]; accessible à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/performance_rendement_f.php; Internet; consulté le 14 février 2009.

Canada. Commission de la fonction publique du Canada, *Évaluation de la langue seconde*, [info en ligne]; accessible à <http://www.psc-cfp.gc.ca/ppc-cpp/sle-els/cand-info-cand-fra.htm>; Internet; consulté le 17 janvier 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5002-1*, « Enrôlement – force régulière » [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5002-1-fra.asp>; Internet; consulté le 17 février 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5031-8*, « Perfectionnement professionnel au sein des Forces canadiennes », [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5031-8-eng.asp>; Internet; consulté le 16 janvier 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5039-0*, « Langues officielles », [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5039-0-fra.asp>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Directives et ordonnances administratives de la Défense (DAOD) 5039-4*, « Traduction de textes et obtention de documentation bilingue », [info en ligne]; accessible à <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5039-4-eng.asp>; Internet; consulté le 17 janvier 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Le modèle de transformation du Programme des langues officielles de la Défense nationale*, 25 octobre 2006, [info en ligne], accessible à <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/ps/hri-irh/olp-mtp/index-fra.asp>; Internet; consulté le 27 février 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale, *Officiers bilingues de la force régulière*, QGDN Ottawa, Unclas CANFORGEN 21/88 Adm(Per) 065 081300Z B Sep 88; CANFORGEN 045/95 Adm(Per) 048 051415Z Jun 95; CANFORGEN 062/96 Adm(Per) 068 291330Z Aug 96; [info en ligne]; accessible au site du CFC Toronto à <http://barker.cfcacad.net/Admin/Canforgen/1996/biling.html>; Internet; consulté le 16 janvier 2009.

Canada. Ministère de la Défense nationale, Ordre d'administration des FC 9-53, « Langues d'instruction », p.1, [info en ligne]; accessible à http://www.admfincs.forces.gc.ca/admfincs/subjects/cfao/009-53_f.asp; site supprimé, Internet; consulté le 07 avril 2007.

Canada. Ministère de la Justice. *Charte canadienne des droits et libertés*, [info en ligne], accessible à <http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/index.html>; Internet, consulté le 18 février 2009.

Canada. Ministère de la Justice. *Loi canadienne sur les droits de la personne H6*, [info en ligne], accessible à <http://laws.justice.gc.ca/fr/ShowFullDoc/cs/H-6//fr>; Internet, consulté le 20 janvier 2009.

Canada. Ministère de la Justice. *Loi sur la défense nationale*, article 14, [info en ligne], accessible à http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/N-5/bo-ga:l_II//fr#anchorbo-ga:l_II; Internet, consulté le 17 février 2009.

Canada. Ministère de la Justice. *Loi sur les langues officielles*, [info en ligne], accessible à <http://lois.justice.gc.ca/fr/O-3.01/index.html>; 1985, Internet, consulté le 17 février 2009.

Canada. Ministère de la Justice. *Loi sur les langues officielles*, 1985, [info en ligne] ; accessible à <http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/O-3.01///fr?page=1>; Internet, consulté le 17 février 2009.

Canada. Ministère de la Justice. *Rapport sur les questions relatives au multiculturalisme et à la justice : Projet de réforme*, [info en ligne], accessible à http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/1994/dt94_8-wd94_8/p2_1.html; Internet; consulté le 18 février 2009.

Canada. Ministère de la Justice. « Usage facultatif et obligatoire des langues française et anglaise », *article 133, Loi constitutionnelle de 1867*, [info en ligne]; accessible à http://laws.justice.gc.ca/fr/const/c1867_f.html; Internet; consulté le 20 janvier 2009.

Canada. Statistique Canada. *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, Ottawa : Ministère de l'industrie, décembre 2007, [info en ligne]; accessible à <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/language/pdf/97-555-XIF2006001.pdf>; Internet; consulté le 17 février 2009.

de Granpré, Hugo. Droit d'accès à l'information, *Revue de presse*, « politique linguistique de la Défense – Recul de 40 ans pour le français, affirme l'opposition » Montréal : La Presse, 9 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article191>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Donahue, Yannick et Chantal Maltais. *Le journal de Québec*, dans réseau canoë, « Joséé Verner défend sa décision », 10 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www2.canoe.com/cgi-bin/imprimer.cgi?id=278527>; Internet; consulté le 16 janvier 2009.

Giroux, Raymond. *Revue de presse*, « Nouvelle politique linguistique de la Défense nationale – Un recul de 40 ans, selon le Bloc », Québec : Le Soleil, 9 février 2007; Presse Canadienne, « Les Forces armées ne seront plus qu'à demi-bilingues », Ottawa : Le Droit, 9 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article192>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Gouvernement du Québec. *Charte des droits et libertés de la personne*, article 10, « Droit à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés », [info en ligne], accessible à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.html; Internet, consulté le 18 février 2009.

Jury, Pierre. *Revue de presse*, « Bilinguisme à la Harper », Ottawa : Le Droit, 10 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article198>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Lamarre, Patricia. Professeure adjointe Département de didactique, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, *Correspondance*, « Le multilinguisme des jeunes allophones québécois : ressource sociétale et défi éducatif », volume 6, No.3, [info en ligne]; accessible à <http://www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr6-3/Multi.html>; Internet; consulté le 17 mars 2009, Montréal : UQUAM, février 2001.

Nadeau, Richard. Député du Bloc Québécois dans Gatineau, « Discours de monsieur Richard Nadeau à la Chambre des communes », 28 février 2007 et 22 mars 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.richardnadeau.org/rnadeau.asp?no=13613>; <http://www.richardnadeau.org/rnadeau.asp?no=13638>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Noreau, Pierre-Paul. *Revue de presse*, « Message non codés », Québec : Le Soleil, 15 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article214>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Presse Canadienne. Droit d'accès à l'information, *Revue de presse*, « Le Bloc craint les coupes à l'École de Saint-Jean », Ottawa : Le Droit, 14 avril 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.cepes.uquam.ca/spip.php?article415>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Radio-Canada. Entrevue de Michel Nolde, *En Profondeur, À notre antenne*, « un entretien avec le commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Frase », 6 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/actualite/desautels/2007/02/02/001-bilinguisme-a-notre-antenne.asp>; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Radio-Canada, Reportages de Brigitte Bureau, *En Profondeur, À notre antenne*, « Les Canadiens et le bilinguisme », voir les reportages intitulés : « Le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes : un recul pour le fait français », « Le bilinguisme dans l'armée », « La nouvelle politique en matière de langues officielles au sein des Forces armées canadiennes », février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/actualite/desautels/2007/02/02/001-bilinguisme-a-notre-antenne.asp> ; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Radio-Canada, reportage de Brigitte Bureau, « L'armée canadienne recule », 13 février 2007, [info en ligne], accessible à <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2007/02/08/001-defense-bilinguisme.shtml> ; Internet; consulté le 11 janvier 2009.

Statistique Canada. *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, Ottawa : Ministère de l'industrie, décembre 2007, [info en ligne]; accessible à <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/language/pdf/97-555-XIF2006001.pdf>; Internet, consulté le 17 février 2009.

Ville de Montréal. *La démocratie à Montréal : de 1830 à nos jours*; [info en ligne]; accessible à http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives/democratie/democratie_fr/expo/institutions-municipales/elus-municipaux/index.shtm; Internet; consulté le 14 février 2009.

Autres documents

Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des langues officielles, 27 mai 1987.

Ministère de la Défense nationale, consultation Directeur des carrières militaires, SGRH de la Défense nationale, (PeopleSoft) QGDN, février 2009.

Notes pour la réponse de l'Honorable Marcel Masse, C.P., Député de Frontenac et Ministre de la Défense nationale au rapport du comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale et dans les Forces armées canadiennes, Ottawa : ministère de la Défense nationale, 1992.

Protocole d'entente sur les langues officielles entre la Défense nationale et le Conseil du Trésor (PELO), Ottawa : QGDN, 1991.